

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers en fonction : 29
Absents : 08
Procurations : 06

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – M. André HERRLICH
Mme Eva ASTROLOGO – Mme Maya ISOREZ, adjoints.**

**M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Francis LORRETTE – M.
Jean-Claude WEHRLE - Mme Sylvie ANTOINE – M. Christian BRONNER – Mme Anne
PONTON – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE
Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise FREISS – M. Bernard SCHAAL – Mme Laure MISTRON
Mme Danièle SENDEL.**

**Membres absents excusés : Mme Sonya DIETSCH, procuration à Mme Maya ISOREZ - M.
Jean-Philippe MEYER, procuration à M. Denis RIEFFEL - Mme Agnès MULLER, procuration
à M. Christian BRONNER - M. Jean-Luc CLAVELIN, procuration à M. André HERRLICH -
Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à Mme Céline RIEGEL - M. Olivier RAGOT,
procuration à Mme Françoise FREISS.**

Membres absents : M. Pierre FRIEDRICH - M. Matthieu LEFFTZ.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du CM du 3 mars 2017.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Retrait d'un conseiller municipal délégué.
4. Avant-projet définitif d'aménagement des locaux de l'Auberge au Soleil d'Or.
5. Plan de désherbage de la bibliothèque municipale de Fegersheim.
6. Mise à jour de la régie de recettes de la bibliothèque municipale de Fegersheim.
7. Règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Fegersheim.
8. Subventions dans le domaine scolaire.
9. Dénomination de voies publiques : impasse de la verdure.
10. Cession de biens communaux usagés.
11. Evolution du tableau des effectifs.
12. Loyer du Café de Charlotte.
13. Tarifs de nettoyage du Centre Sportif et Culturel.
14. Aménagement foncier.

Points d'informations

15. Droit d'occupation des sols.
16. Un emploi en Allemagne, pourquoi pas vous ?
17. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

1. Approbation du P.V. du C.M. du 3 mars 2017.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

Thierry Schaal
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre des conseillers élus : 29 | Conseillers en fonction : 29 |
| Conseillers présents : 21 | Absents : 08 Procurations : 06 |

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur Christian BRONNER a été désigné secrétaire de séance.



Le Maire

(Handwritten signature)
Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

3. Retrait d'un conseiller municipal délégué.

L'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales autorise M. le Maire à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi "dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation".

Par délibérations des 14 avril 2014 et 23 mars 2015, quatre conseillers avaient été désignés. Suite aux échanges avec M. le Maire, M. Raymond VINCENT a demandé à être relevé de sa fonction de conseiller municipal délégué à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,
vu les délibérations des 14 avril 2014 et 23 mars 2015,
considérant le retrait de M. Raymond VINCENT de son poste de conseiller municipal délégué,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
retire à M. Raymond VINCENT son titre de conseiller municipal délégué à compter de ce jour.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre des conseillers élus : 29 | Conseillers en fonction : 29 |
| Conseillers présents : 21 | Absents : 08 Procurations : 06 |

4. Avant-projet définitif d'aménagement des locaux de l'Auberge au Soleil d'Or

Par délibération du 30 janvier 2017, la commune a approuvé le principe de transférer la bibliothèque de Fegersheim dans les locaux de l'Auberge au Soleil d'Or.

La commune, à travers un groupe projet composé d'élus et d'agents, s'est attachée depuis mars 2016 à réunir les éléments nécessaires à la réflexion devant permettre de juger de la pertinence et de l'opportunité de ce projet, notamment au regard des besoins et attentes des habitants.

Deux démarches parallèles ont été menées à cet égard :

- Une démarche de concertation avec les acteurs locaux et institutionnels :
 - o Concertation avec les acteurs locaux de la commune (bénévoles de la bibliothèque, membres du conseil des aînés et du conseil municipal des enfants, public de l'espace jeunes, personnel du pôle petite enfance, écoles élémentaires et maternelles, élus, agents de la collectivité), ainsi que par le biais d'une collaboration avec des étudiants en design du lycée Le Corbusier, formé en collectif « Hop Hop Hop », dans le cadre du projet « Lectures Locales » porté par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR).
 - o Echanges institutionnels avec les partenaires (BDBR et réseau Pass'relle) et à travers des visites d'équipements de lecture publique sur le territoire euro-métropolitain et départemental.
- Une étude de diagnostic du bâtiment, réalisée par un cabinet d'architecte, permettant d'identifier les contraintes techniques de cet éventuel aménagement (dimensions, architecture, support de charges, etc.)

L'ensemble des éléments recueillis et analysés au cours des derniers mois a permis au groupe projet, en lien avec le cabinet d'architecte M. Associés, d'aboutir à la réalisation d'un avant-projet définitif pour l'aménagement du bâtiment, répondant à la majorité des attentes et des contraintes exprimées par la population et les partenaires institutionnels et locaux quant à ce nouvel équipement de lecture publique.

L'avant-projet définitif a fait l'objet d'une présentation en séance plénière du Conseil Municipal le 6 avril 2017, en présence de l'architecte et des élus et agents porteurs du projet.

4. Avant-projet définitif d'aménagement des locaux de l'Auberge au Soleil d'Or – suite -

Les travaux projetés se déclinent comme suit :

| Lot | Objet | Montant HT |
|-----|---------------------------------|-------------------|
| 1 | DÉMOLITION / GROS-OEUVRE | 25 000,00 |
| 2 | CHARPENTE BOIS | 35 000,00 |
| 3 | PLATRERIE / ISOLATION / CLOISON | 25 000,00 |
| 4 | CHAUFFAGE / VENTILATION | 50 000,00 |
| 5 | ÉLECTRICITÉ | 40 000,00 |
| 6 | MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS | 90 000,00 |
| 7 | REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE | 20 000,00 |
| 8 | PEINTURE INTÉRIEURE | 30 000,00 |
| 9 | ESCALIER PROTEGE | 75 000,00 |
| | TOTAL | 390 000,00 |

Le Conseil Municipal,
vu la proposition des commissions travaux et animation, culture, santé et bien-être,
vu les débats en réunion plénière du conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité, M. VINCENT ne prenant pas part au vote,
valide l'avant-projet définitif d'aménagement des locaux de l'Auberge au Soleil d'Or, arrêté à un coût estimatif prévisionnel de travaux de 390.000 € HT,
autorise M. le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures administratives et marchés nécessaires à la réalisation de ce projet, incluant l'avenant n° 1 fixant le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Avant-projet définitif d'aménagement des locaux de l'Auberge au Soleil d'Or

Maître d'ouvrage:

**Commune de
Fegersheim**

27 RUE DE LYON
67640 FEGERSHHEIM

Dossier: 2016-25

Réf: MG - NC

Maîtrise d'oeuvre:



**m-associés
ARCHITECTES**

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr

www.m-associés-architectes.fr

Aménagement d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge "Au Soleil d'Or"

27 RUE DE LYON 67640 FEGERSHHEIM

AVANT-PROJET DÉFINITIF

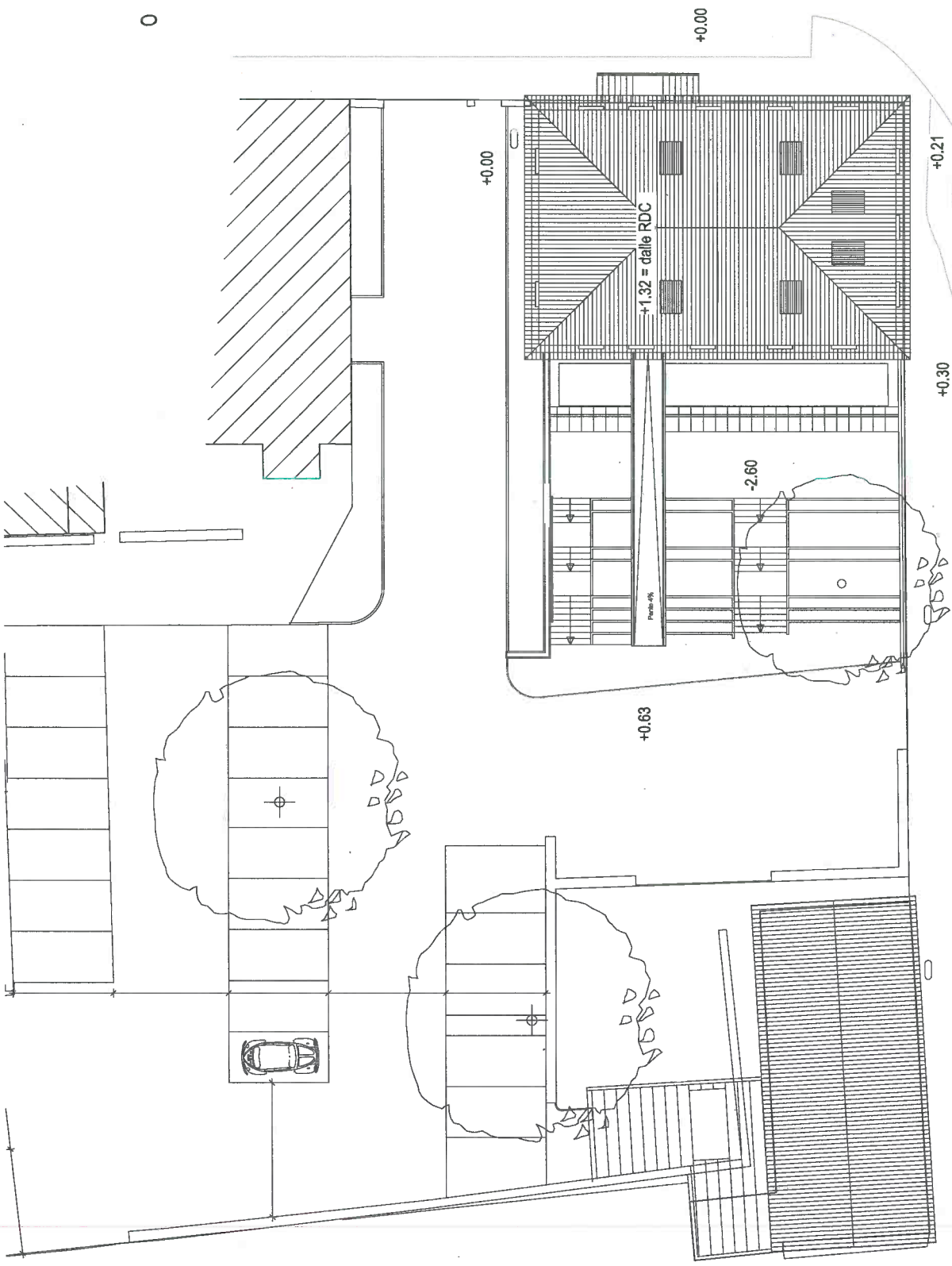
Date:

06/04/2017



Liste des planches:

| | | |
|--------|------------------------|-------|
| APD. | AVANT-PROJET DÉFINITIF | 1:1 |
| APD.1 | PLAN MASSE | 1:200 |
| APD.2 | PLAN RDC | 1:100 |
| APD.3 | PLAN R+1 | 1:100 |
| APD.4 | PLAN R+2 | 1:100 |
| APD.5 | SUR-COMBLES | 1:100 |
| APD.6 | COUPE | 1:100 |
| APD.7 | AMBIANCES (1) | |
| APD.8 | AMBIANCES (2) | |
| APD.9 | ESCALIER EXISTANT | |
| APD.10 | ESCALIER EXISTANT | 1:50 |
| APD.11 | RÉCAPITULATIF | 1:1 |



RUE DE LYON

| | | |
|-------------------------------|---------|------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | | Date: 24.02.2017 |
| PLAN MASSE | | Ech: 1:100 |
| N° plan: | APD.1 | Indice: 0 |
| DOSSIER: | 2016-25 | Réf: MG - NC |

Maitrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03 88 38 24 68 fax: 03 88 49 82 49
contact@m-associes-architectes.fr
www.m-associes-architectes.fr

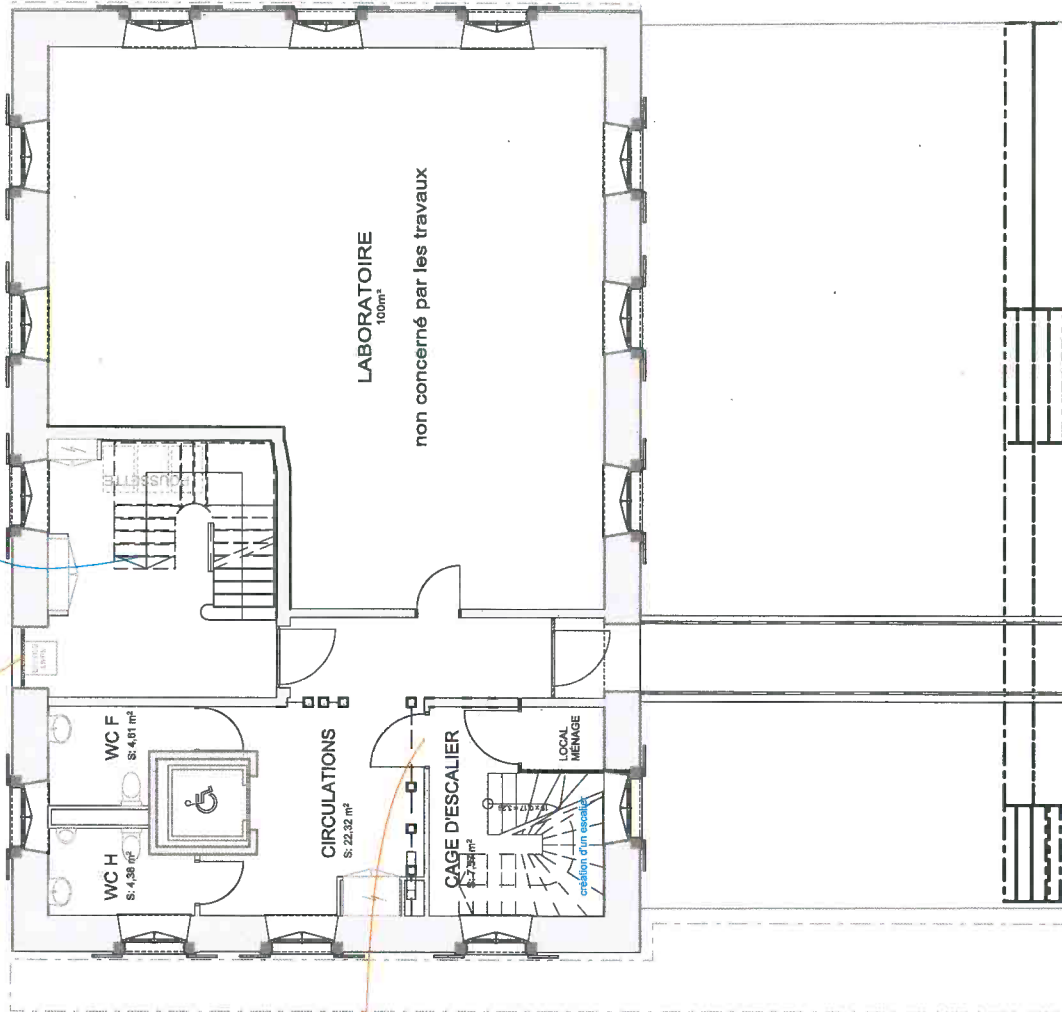
m-associés
ARCHITECTES

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maitre d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM



| | |
|-------------------------------|---------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | |
| PLAN RDC | Date: 24.02.2017 |
| N° plan: APD.2 | Ech: 1:100 |
| DOSSIER: 2016-25 | Indice: 0 |
| | Réf: MG - NC |

Maitrise d'oeuvre:
9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr

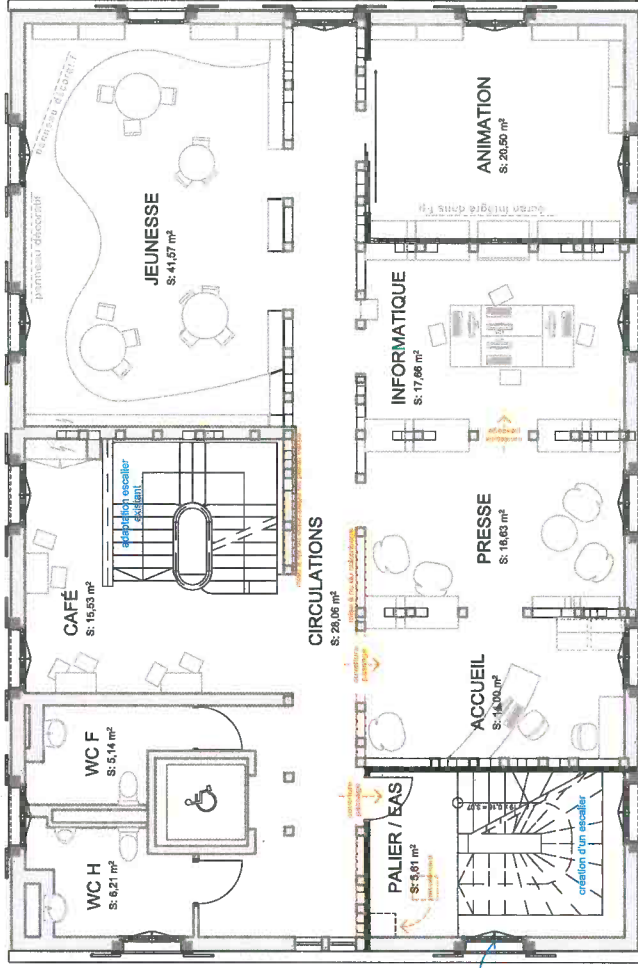


M-ASSOCIÉS
ARCHITECTES

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maître d'ouvrage:
COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM



| | | |
|-------------------------------|----------------|------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | | Date: 24.02.2017 |
| PLAN R+1 | N° plan: APD.3 | Ech: 1:100 |
| DOSSIER: | 2016-25 | Indice: 0 |
| | | Réf: MG - NC |

Maitrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr

M-ASSOCIÉS
ARCHITECTES

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.

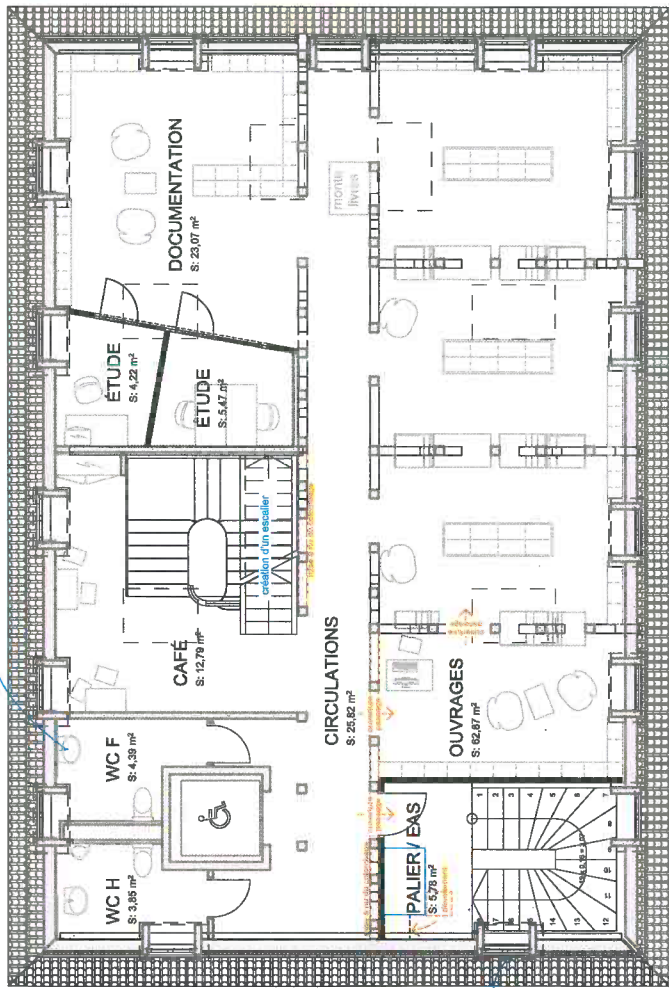
27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maitre d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM



création d'un dévensor.



ouverture sur commande

Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM

50 RUE DE LYON 67640

FEGERSHEIM

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640

FEGERSHEIM

Maîtrise d'œuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr

www.m-associés-architectes.fr

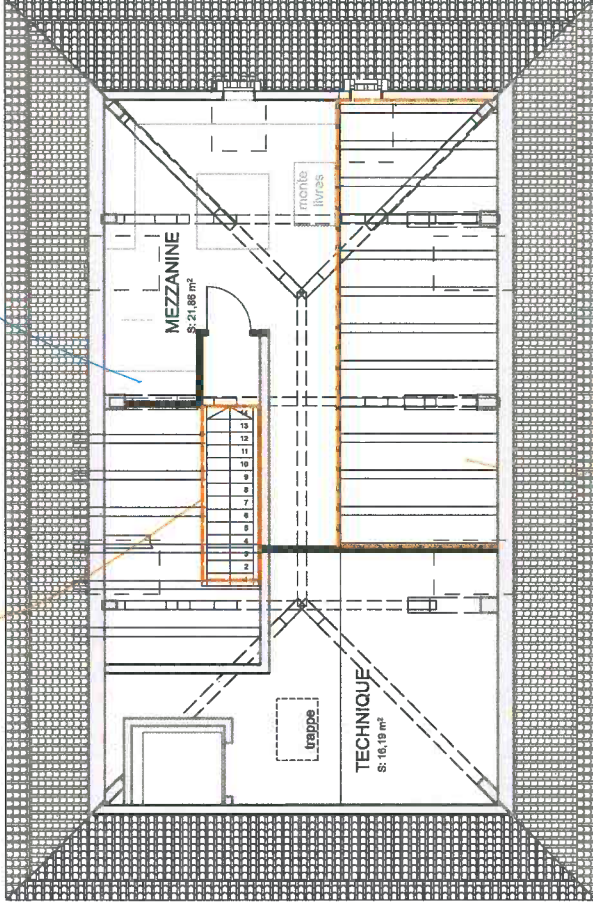


| | | |
|-------------------------------|--|------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | | Date: 24.02.2017 |
| PLAN R+2 | | Ech: 1:100 |
| N° plan: APD.4 | | Indice: 0 |
| DOSSIER: 2016-25 | | Réf: MG - NC |



création d'un point d'eau.

agrandissement de la terrasse.



mise à nu du solivage.

Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

**Transfert d'une bibliothèque dans le
bâtiment de l'auberge.**

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maîtrise d'œuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associées-architectes.fr
www.m-associées-architectes.fr



m-associés
ARCHITECTES

AVANT-PROJET DÉFINITIF

SUR-COMBLES

Date: 24.02.2017

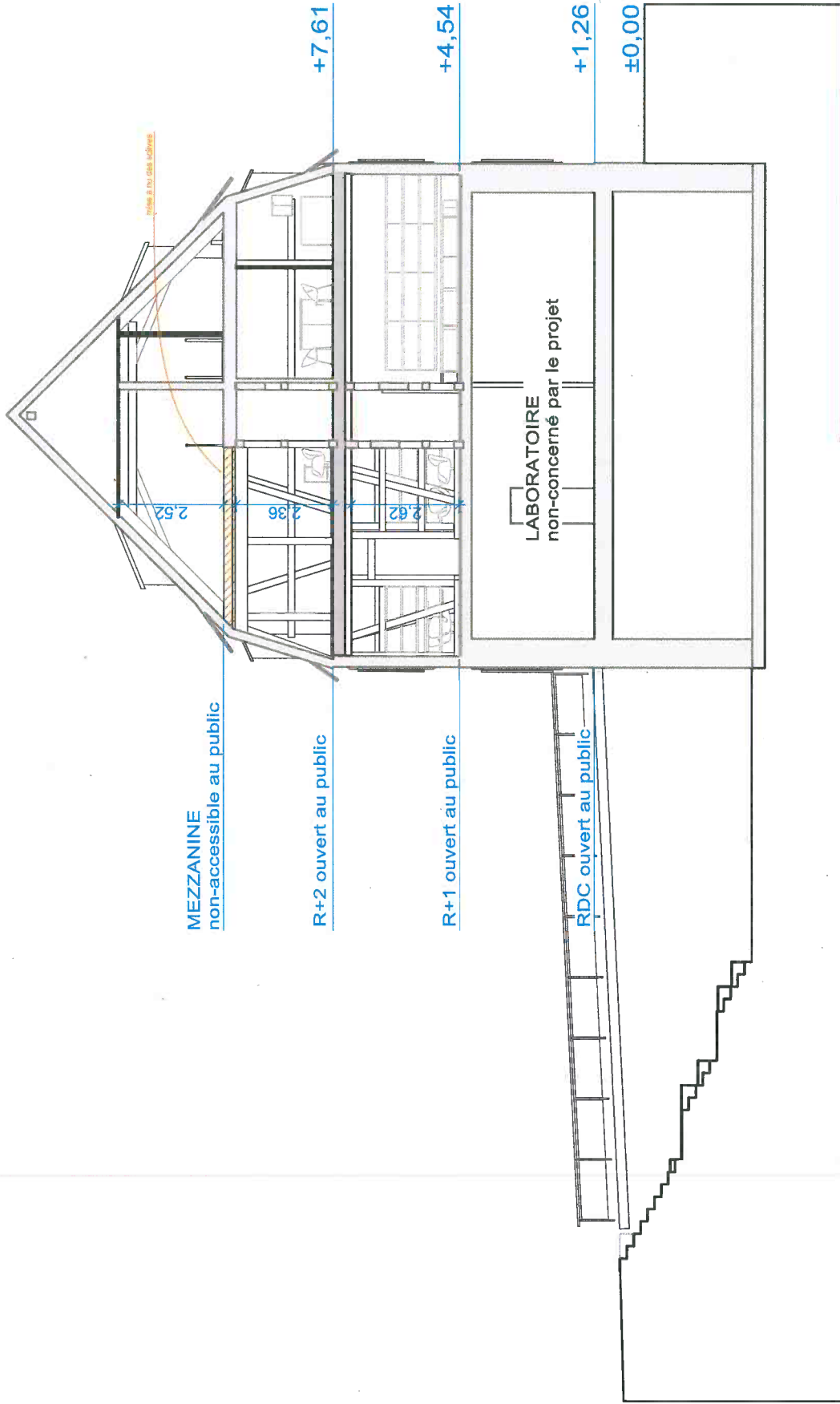
N° plan: APD.5

Ech: 1:100

DOSSIER: 2016-25

Indice: 0

Réf: MG-NC



Maitre d'ouvrage:
COMMUNE DE FEGERSHEIM
 50 RUE DE LYON 67640
 FEGERSHEIM

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.
 27 RUE DE LYON 67640
 FEGERSHEIM

Maitrise d'oeuvre:
 9 rue Jean-Marie Lehn
 67120 MOLSHEIM
 tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
 contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr



| | | |
|-------------------------------|---------|------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | | Date: 24.02.2017 |
| COUPE | | Ech: 1:100 |
| N° plan: | APD.6 | Indice: 0 |
| DOSSIER: | 2016-25 | Ref: MG - NC |

ACCUEIL



ENFANCE



Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM

50 RUE DE LYON 67640

FEGERSHEIM

**Transfert d'une bibliothèque dans le
bâtiment de l'auberge.**

27 RUE DE LYON 67640

FEGERSHEIM

Maîtrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn

67120 MOLSHEIM

tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49

contact@m-associes-architectes.fr

www.m-associes-architectes.fr



AVANT-PROJET DÉFINITIF

AMBIANCES (1)

Date: 24.02.2017

N° plan: AP.D.7

Ech: 1:100

DOSSIER: 2016-25

Indice: 0

Réf: MG - NC



Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

**Transfert d'une bibliothèque dans le
bâtiment de l'auberge.**

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maitrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.36.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr



AVANT-PROJET DÉFINITIF

AMBIANCES (2)

Date: 24.02.2017

N° plan: APD.8

Ech: 1:100

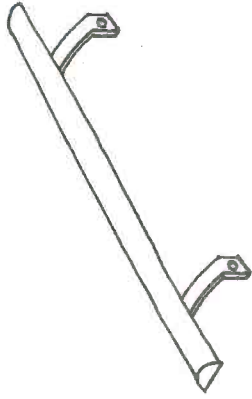
DOSSIER: 2016-25

Indice: 0

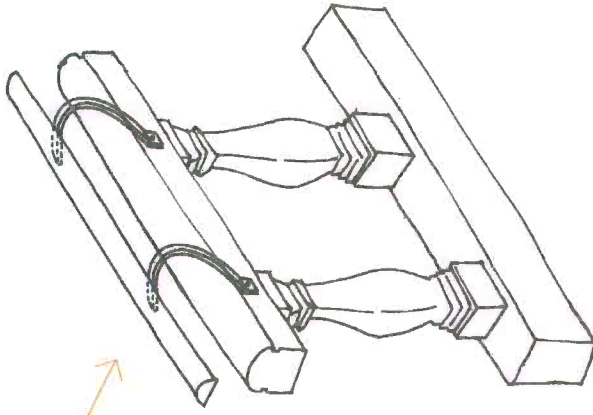
Réf: MG-NC



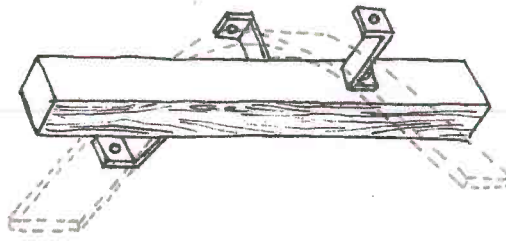
1 - main courante extérieure



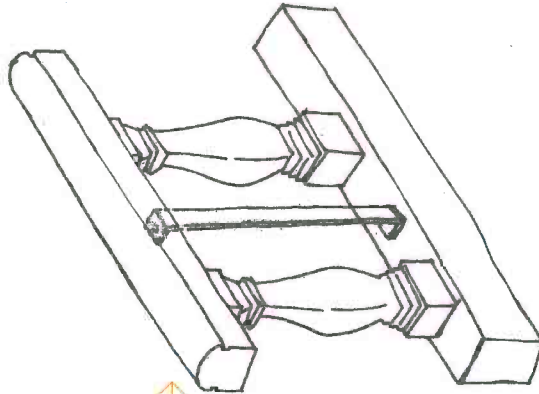
2 - doublage de la main courante



3 - reprise structurelle par un pilier central



4 - ajout de balustres supplémentaires



Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Transfert d'une bibliothèque dans le
bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maîtrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr



AVANT-PROJET DÉFINITIF

ESCALIER EXISTANT

Date: 24.02.2017

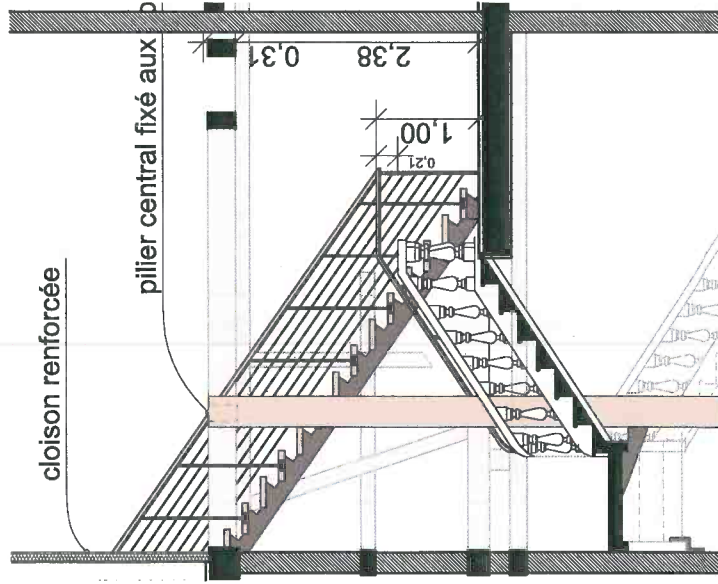
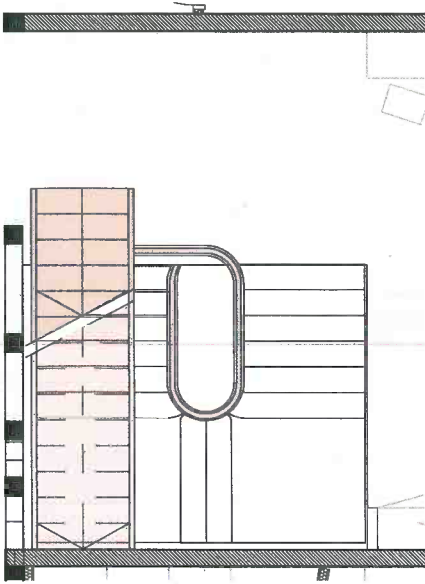
N° plan: APD.9

Ech: 1:100

DOSSIER: 2016-25

Indice: 0

Réf: MG-NC



TRAITEMENT DE L'ESCALIER

L'escalier existant, actuellement couvert d'une peinture chimique sera gommé et ciré pour préserver l'aspect naturel du bois.
Les matériaux utilisés pour les éléments de mise aux normes de l'escalier existant seront distinct et contrastant par rapport à l'existant tout en y faisant référence.

| | ESCALIER EXISTANT | MISE AU NORME | NOUVEL ESCALIER |
|------------------------|-------------------|----------------------------------|-----------------|
| garde-corps: lisse | bois naturel ciré | bois clair | bois clair |
| garde-corps: structure | bois naturel ciré | métal noir | métal noir |
| renfort structurel | métal noir | métal noir + bois clair (poteau) | métal noir |
| marches | bois naturel ciré | métal noir | métal noir |

L'escalier créé pour relier le niveau R+2 à la mezzanine s'inscrira dans la continuité avec les éléments ajoutés à l'escalier existant. Par ailleurs il reprendra les matériaux utilisés pour la mise au norme de l'escalier existant c'est à dire des supports métallique et du bois (d'une teinte clairement distincte de l'existant) pour les marches et la lisse de la main courante



Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Transfert d'une bibliothèque dans le
bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maîtrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr



| AVANT-PROJET DÉFINITIF | |
|------------------------|------------------|
| ESCALIER EXISTANT | Date: 24.02.2017 |
| N° plan: APD.10 | Ech: 1:100 |
| DOSSIER: 2016-25 | Indice: 0 |
| | Réf: MG - NC |

Récapitulatif Tous Corps d'Etats

A. le 23 Février 2017

| Surface APD | | | |
|-------------------------------|-----------------|---------|-----------------------------|
| Étages | Nom de Zone | m2 sols | |
| 0. BEZ-DE-CHAUSSEE | | | |
| | CAGE D'ESCALIER | 7,57 | |
| | CIRCULATIONS | 22,32 | |
| | WC F | 4,61 | |
| | WC H | 4,38 | |
| | | | 38,88 m² |
| 1. 1er ETAGE | | | |
| | ACCUEIL | 14,00 | |
| | ANIMATION | 20,50 | |
| | CAFÉ | 15,53 | |
| | CIRCULATIONS | 28,06 | |
| | INFORMATIQUE | 17,66 | |
| | JEUNESSE | 41,57 | |
| | PALIER / EAS | 5,61 | |
| | PRESSE | 16,63 | |
| | WC F | 5,14 | |
| | WC H | 6,21 | |
| | | | 170,91 m² |
| 2. 2eme ETAGE | | | |
| | CAFÉ | 12,79 | |
| | CIRCULATIONS | 25,82 | |
| | DOCUMENTATION | 23,07 | |
| | ÉTUDE | 4,22 | |
| | ÉTUDE | 5,47 | |
| | OUVRAGES | 62,87 | |
| | PALIER / EAS | 5,78 | |
| | WC F | 4,39 | |
| | WC H | 3,85 | |
| | | | 148,26 m² |
| 3. 3eme ETAGE (Comble) | | | |
| | MEZZANINE | 21,86 | |
| | TECHNIQUE | 16,19 | |
| | | | 38,05 m² |
| | | | 396,10 m² |

| Code | Titre | Montant HT |
|------|---------------------------------|------------|
| 1 | DÉMOLITION / GROS-OEUVRE | 25 000,00 |
| 2 | CHARPENTE BOIS | 35 000,00 |
| 3 | PLÂTRERIE / ISOLATION / CLOISON | 25 000,00 |
| 4 | CHAUFFAGE / VENTILATION | 50 000,00 |
| 5 | ÉLECTRICITÉ | 40 000,00 |
| 6 | MENUISERIE INTERIEURE BOIS | 90 000,00 |
| 7 | REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE | 20 000,00 |
| 8 | PEINTURE INTERIEURE | 30 000,00 |
| 9 | ESCALIER PROTEGE | 75 000,00 |
| | TOTAL | 390 000,00 |

Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE FEGERSHEIM
50 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Transfert d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge.

27 RUE DE LYON 67640
FEGERSHEIM

Maîtrise d'oeuvre:

9 rue Jean-Marie Lehn
67120 MOLSHEIM
tél: 03.88.38.24.68 fax: 03.88.49.82.49
contact@m-associés-architectes.fr
www.m-associés-architectes.fr



| | | |
|------------------------|--|------------------|
| AVANT-PROJET DÉFINITIF | | Date: 24.02.2017 |
| RÉCAPITULATIF | | Ech: 1:100 |
| N° plan: APD.11 | | Indices: 0 |
| DOSSIER: 2016-25 | | Réf: MG - NC |

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

5. Plan de désherbage de la bibliothèque municipale de Fegersheim.

La commission animation, vie culturelle, santé et bien-être propose au Conseil Municipal d'adopter un plan de désherbage des collections de la bibliothèque municipale de Fegersheim.

L'action de désherbage constitue une étape à part entière du cycle de vie des collections d'un équipement de lecture publique. L'absence d'un désherbage efficace et régulier au sein de la bibliothèque municipale au cours des années précédentes a conduit à une accumulation importante de documents, qui compromet aujourd'hui le fonctionnement du service et l'accès à l'offre.

Le plan de désherbage proposé prévoit la mise en place d'un processus méthodique et de critères adaptés, permettant de répondre progressivement aux normes fixées par le Ministère de la Culture, qui préconise une moyenne de deux ouvrages par habitants. Il devra donc permettre une diminution importante du fond actuel, qui passerait d'environ 35 000 documents, à approximativement 12 000. Les documents désherbés pourront faire l'objet de ventes ou de dons. Les plus abîmés ou obsolètes d'entre eux seront destinés au pilon (déchetterie).

M. le Maire demande une suspension de séance permettant la présentation de ce point par les services.

A l'issue de la présentation et des débats,

Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

approuve le plan de désherbage des collections de la bibliothèque municipale de Fegersheim, ci-joint annexé



Le Maire

Thierry SCHAAL



| | |
|---|----------|
| A) Introduction | 2 |
| B) Etat des lieux..... | 2 |
| C) Objectifs | 3 |
| D) Critères et procédure | 4 |
| a. <i>Critères généraux</i> | <i>4</i> |
| b. <i>Considérations spécifiques</i> | <i>5</i> |
| c. <i>Tableau d'obsolescence.....</i> | <i>5</i> |
| d. <i>Méthodologie</i> | <i>6</i> |
| E) Destinations des ouvrages dés herbés..... | 6 |

A) Introduction

Le désherbage en bibliothèque désigne l'évaluation critique des collections entraînant le retrait de documents. C'est une étape essentielle du cycle de vie des collections en ce qu'il leur assure un accroissement maîtrisé et équilibré. De ce fait, il constitue normalement une pratique régulière du fonctionnement d'une bibliothèque.

Sa fréquence s'estime par rapport à l'évolution de la production éditoriale, des pratiques socio-culturelles, de l'état des savoirs, des usages des publics, mais aussi par rapport à l'actualité ainsi qu'aux modes de pensée qui façonnent l'état de la société dans sa plus grande diversité.

Dans la mesure où le désherbage vise à adapter les collections à cet ensemble de facteurs, il est un prérequis à l'exercice des missions fondamentales de toute bibliothèque publique telles qu'elles sont consignées dans le texte fondateur « *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques* » de 1994. Celui-ci postule que les bibliothèques doivent répondre aux besoins de tous les groupes sociaux, s'adapter à toutes les technologies et supports d'information, et satisfaire à des exigences de qualité pour être ces « *forces vivantes* » au service de « *l'éducation permanente, [de] la prise de décision indépendante et [du] développement culturel de l'individu* ».

Aussi convient-il, dans le cadre d'une mise en marche globale de la bibliothèque vers un nouveau projet d'équipement qui puisse circonscrire absolument à ces exigences tout comme aux différents enjeux actuels, de mener une révision profonde de l'existant.

B) Etat des lieux

L'état des lieux de la bibliothèque municipale de Fegersheim révèle que l'absence d'un désherbage suffisamment rigoureux et régulier au cours des dernières années a conduit à un volume documentaire qui excède largement les normes nationales. En effet, la bibliothèque affiche 35 000 documents disponibles au prêt, quand le Ministère de la culture et de la communication préconise un ratio de 2 livres par habitant dès lors que la commune compte au moins 5000 habitants : soit un volume autour de 10 000 à 11 000 documents pour une commune telle que Fegersheim.

Si la richesse et la diversité sont bien des critères de choix dans toute politique documentaire de bibliothèque, la bibliothèque municipale de Fegersheim arrive à un point de saturation tel que ces potentielles qualités initiales se trouvent aujourd'hui compromises. Surtout, le fonds de la bibliothèque atteint ses limites avec une présence majoritaire de documents vieillis, obsolètes, détériorés, ou désaffectés qui occultent les éléments de qualité, entraînant ainsi une dépréciation d'ensemble.

Sous l'effet de l'opulence et de la sur-occupation généralisée des rayonnages les secteurs documentaires se sont dispersés, le système de classement s'est dissous et des moyens inappropriés de communication des collections aux publics sont apparus, comme des livres placés derrière les rangées initiales, des caisses au sol, des paniers suspendus, ainsi que des piles disposées sur des chaises. La fonction fondamentale du prêt de documents s'en trouve ainsi entravée, autant du côté des bibliothécaires qui ont du mal à retrouver les documents demandés à leur place présumée sur les rayonnages et à remettre en circulation les retours, que du côté des usagers, pour qui la maniabilité du libre-accès et l'orientation dans le fonds sont devenues compliquées. En effet, sans compter l'altération des usages, que représente le fait de devoir « fouiller », la profusion crée un effet de désorientation ou d'intimidation propre à décourager le public le moins averti ou non encore acquis.

Par conséquent, la capacité d'ouverture de la bibliothèque aux différents publics souffre assez paradoxalement du poids de ses collections. Il est d'autant plus difficile pour la bibliothèque d'élargir en l'état son public cible, que la saturation des rayonnages et le surdéveloppement de certaines séries fictionnelles ou auteurs particuliers empêchent de satisfaire aux principes de la diversité culturelle et d'introduire de la nouveauté.

Le présent constat nous amène à voir les différents besoins qui conduisent à considérer un chantier de désherbage. La bibliothèque a aujourd'hui besoin :

- de retrouver de la place ;
- de revaloriser ses collections ;
- de restaurer une intelligibilité de son fonds et de ses services.

C) Objectifs

Si la nécessité du désherbage émerge de ces différents besoins, sa mise en œuvre, elle, doit s'articuler en objectifs clairement définis et méthodologiquement visés pour être efficace et réfléchi. Les objectifs de cette action sont ainsi fixés de la manière suivante :

● Par rapport aux missions fondamentales et aux objectifs stratégiques des bibliothèques publiques :

- Il s'agit de rééquilibrer la place du livre pour s'adapter aux nouvelles formes d'accès à la connaissance, à l'information et à la culture. Ce qui signifie concrètement, préparer le tournant numérique et se constituer comme un lieu de contact direct et vivant à la culture à travers le développement d'une offre d'animations.

● Par rapport au projet de transfert de la bibliothèque dans le bâtiment de l'Auberge pour la création d'un nouvel équipement :

- Il s'agit de se conformer aux capacités d'accueil réduites des nouveaux locaux ainsi qu'au nouveau mode de fonctionnement du futur équipement (un bâtiment accessible au public complété d'une réserve). Pour cela, il faut diviser le fonds actuel (35 000 documents) de moitié au moins.

● Par rapport aux publics :

- Il s'agit d'affiner l'adéquation des contenus proposés aux besoins et aux intérêts des populations. La révision approfondie de l'ensemble des collections est l'occasion privilégiée de repérer les lacunes, les faiblesses mais aussi les atouts pour travailler cette adéquation.

- Il s'agit également d'améliorer l'aspect visuel de la bibliothèque et de développer l'attractivité des collections pour leur intérêt et leur clarté auprès des différents publics. Pour cela, il est visé de supprimer les tablettes les plus basses des rayonnages, de ménager des espaces de respiration et de transition entre les secteurs documentaires, et enfin de libérer des espaces suffisants pour une mise en valeur physique des composantes du fonds.

D) Critères et procédure

a. Critères généraux

L'acte de retrait d'un document des collections demande autant de soin et de délibération que celui de l'acquisition.

L'opération de désherbage est donc encadrée par une politique de régulation strictement définie par un ensemble de critères. Étant donné la restructuration globale de l'équipement dans la perspective d'un nouveau projet de service, l'action de désherbage portera sur l'intégralité des collections. Les critères qui vont présider au retrait de documents doivent donc être à la mesure de chacun des secteurs constitutifs du fonds.

Cette base de critères capable d'englober la diversité documentaire dont il est question se décline de la façon suivante :

| Critères | Propriétés à prendre en compte |
|----------------------|--|
| Etat matériel | <ul style="list-style-type: none">- Aspect général du document (élimination si la présentation est défraîchie ou démodée) ;- Visibilité des mentions essentielles (élimination si les références, par exemple le titre, sont effacées) ;- Intégrité (élimination si des pages sont manquantes, déchirées, ou écornées, si la reliure est détériorée, ou la couverture déformée) ;- Maniabilité (élimination si le format est inadéquat au libre-accès, par exemple trop lourd ou non transportable...). |
| Redondance | <ul style="list-style-type: none">- Nouvelle édition disponible ;- Répétition inopportune d'un même sujet ;- Exemplaires en doublon. |
| Obsolescence | <ul style="list-style-type: none">- Âge du document (année d'édition) ;- Facteur d'usage (date du dernier prêt) ;- Actualité du contenu en fonction du sujet (âge de l'information). |
| Intérêt | <ul style="list-style-type: none">- Document faisant l'objet de prêt ou non ;- Document susceptible ou non de faire l'objet de prêt à l'avenir, en regard du sujet, des inclinations du public fréquentant, ou des opportunités futures de médiation pour la médiathèque ;- Source d'acquisition du document (élimination si le document provient d'un don accepté trop libéralement par la bibliothèque). |

Dans le souci de configurer un mode opératoire qui soit le plus perspicace et rationnel possible, cette base de critères généraux a été affinée conformément à la composition d'ensemble du fonds, mais aussi, à la spécificité tant de fonctionnement que de moyens de la bibliothèque municipale de Fegersheim. Ainsi, des considérations spécifiques pour la fiction ainsi qu'une grille indicative précisant les seuils d'obsolescence des documentaires en fonction de leur domaine thématique ou scientifique ont été élaborées pour servir conjointement à la prise de décision.

b. *Considérations spécifiques*

- Seuil d'élimination à partir de 5 années d'absence de prêt
- Élimination des dons
- Élimination des segments surdéveloppés en secteur Adulte
- Appréciation esthétique redoublée en secteur Jeunesse

c. *Tableau d'obsolescence*

| Secteur | Subdivisions thématiques | Nombre d'années écoulées depuis la parution |
|----------------------------|--|--|
| 000 Généralités | ➤ 000 Informatique | 8 ans |
| | ➤ 020 Bibliothéconomie | Entre 5 (nouvelles technologies) et 10 ans |
| | ➤ 070 Edition et Médias | 10 ans |
| 100 Philosophie | | 15 ans |
| 200 Religion | | 15 ans |
| 300 Sciences sociales | ➤ Généralités sur la sociologie | 10 ans |
| | | 20 ans |
| | ➤ 320 Sciences politiques | /!\ 5 ans pour les ouvrages liés à l'actualité de la vie politique ou aux programmes des hommes politiques |
| | ➤ 330 Economie | 8 ans |
| | ➤ 340 Droit | 5 ans |
| | ➤ 360 Problèmes sociaux | 10 ans |
| | ➤ 370 Education et enseignement | 10 ans |
| 400 Langues | | 20 ans |
| 500 Sciences | ➤ 500 à 540 Sciences exactes et Astronomie | 10 ans |
| | ➤ 550 à 590 Sciences et vie de la terre | 15 ans |
| 600 Techniques | ➤ 610 Médecine | 8 ans |
| | ➤ 620 Techniques de l'ingénieur | 15 ans |
| | ➤ 630 Agriculture | 12 ans |
| | ➤ 640 Economie domestique | 8 (décoration, couture) à 15 ans (cuisine) |
| | ➤ 680 à 690 Fabrication et Bâtiment | 15 ans |
| 700 Arts et loisirs | ➤ 740 Dessin, arts décoratifs, travaux manuels | 15 ans |
| | | 10 ans |
| 800 Littérature | - | - |
| 900 Géographie et histoire | | 15 ans |
| | ➤ 900 à 910 Voyage et Géographie | Entre 5 (guides de voyage) et 15 ans (récits de voyage) |
| | ➤ 940 Europe | Entre 5 (Union européenne) et 10 ans (histoire générale de l'Europe et de la France) |

Enfin, le projet de désherbage prend en compte le facteur doute en prévoyant un réexamen des documents mis en question à l'aune d'autres indicateurs spécifiques (tels que les statistiques d'usage, la permanence sur le marché du livre, la mention dans la documentation de référence, ainsi que l'avis des bibliothécaires spécialistes de la BDBR).

d. Méthodologie

La politique de régulation ainsi définie sera mise en œuvre au sein d'une application méthodique, appelée « méthode IOUPI », qui vise, grâce à une formule systématisée, à produire l'examen le plus rationnel, objectif et efficace possible.

Le chantier mobilisera l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque, à savoir les agents comme les bénévoles. Les bénévoles interviendront essentiellement dans les phases de traitement informatique et de conditionnement des documents désherbés. Le désherbage sera mené pendant les moments réguliers de fermeture au public. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il pourrait s'étendre aux moments d'ouverture qui connaissent une faible affluence. Il devrait s'étaler sur une durée d'un an minimum.

E) Destinations des ouvrages désherbés

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la procédure de désaffectation et d'aliénation des documents désherbés est sanctionnée par une délibération municipale.

Dès lors, l'élimination des ouvrages pourra être mise en œuvre selon les propositions de suivantes :

- La vente ; au moment des différentes manifestations de la vie de la commune.
 - Pour se délester de la plus grande charge de livres possible et demeurer dans une démarche symbolique, le tarif « deux en un » de 1 € le livre ou les deux poches et le tarif de 3 € le beau livre seront mis en œuvre.

- Le don ;
 - Au Centre de l'illustration de Strasbourg pour des documents à valeur patrimoniale,
 - En direction des boîtes à livres de la commune de Fegersheim
 - A des associations ;
 - A des bibliothèques sous dotées du réseau BDBR.

- Le pilon ; qui consiste à la mise à la déchetterie des « irrécupérables » (documents abîmés, ternis, contestables, ou qui ne peuvent plus intéresser personne).

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

6. Mise à jour de la régie de recettes de la bibliothèque municipale de Fegersheim

La commission animation, vie culturelle, santé et bien-être propose au Conseil Municipal d'adopter une version modifiée de la régie de recettes de la bibliothèque municipale de Fegersheim.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Suppression des tarifs de vente de photocopies, cette dernière ne répondant plus à un besoin des usagers.
- Ajout de la vente de documents, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de désherbage des collections, selon les tarifs ci-après :
 - 1€ pour le livre broché ou pour les deux livres de poche.
 - 3€ le beau livre.

Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

approuve la modification de la régie de recettes de la bibliothèque municipale de Fegersheim en fixant un fonds de caisse de 200 €,

approuve les tarifs de vente de documents dans le cadre du plan de désherbage des collections tels que détaillés ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

7. Règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Fegersheim.

La commission animation, vie culturelle, santé et bien-être propose au Conseil Municipal d'adopter une version modifiée du règlement intérieur la bibliothèque municipale.

L'application relative de l'actuel règlement de prêt a progressivement conduit à un étiolement du respect des règles d'usage en bibliothèque voire à des dérives, qui compromettent aujourd'hui les principes d'égalité et de neutralité, nécessaires au sein d'un équipement de lecture publique.

Ainsi, certains usagers bénéficiaient de traitements spécifiques, comme la réservation de nouveautés. De même, les règles relatives à la restitution des documents n'étaient pas appliquées de manière uniforme.

Une modification du 2^{ème} paragraphe des dispositions générales est demandée.

Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la Commission animation, culture, santé et bien-être,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Fegersheim, ci-joint annexé

PJ. *Règlement intérieur de la bibliothèque de Fegersheim*



Règlement intérieur

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente, à l'émancipation et à l'épanouissement des individus, ainsi qu'à la vie culturelle et collective du territoire desservi.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

Le personnel de la bibliothèque se tient à la disposition des usagers pour les aider à connaître et utiliser les ressources et les services.

Tout usager, par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la bibliothèque, est tenu de se conformer au présent règlement, dont un exemplaire est affiché dans les locaux et communiqué sur demande.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute personne, habitant de Fegersheim ou d'une autre commune, peut s'inscrire à la bibliothèque. Pour s'inscrire, l'usager doit présenter une pièce d'identité et s'engager à délivrer ses coordonnées exactes. Il doit alors acquitter un droit d'inscription, sauf s'il relève de l'un des cas de gratuité prévus. Il reçoit en retour une carte d'abonné Pass'relle qui lui permet d'emprunter des documents et d'accéder aux services de la bibliothèque de Fegersheim et de toutes les bibliothèques de l'Eurométropole. Cette carte doit être présentée à chaque emprunt.

L'abonnement est valable un an à compter de la date d'inscription ou de renouvellement.

Les collectivités, associations et établissements d'enseignement basés sur la commune, peuvent bénéficier d'une gratuité d'abonnement sous la responsabilité d'une personne nommément désignée pouvant justifier qu'elle travaille pour la structure en question.

Tout changement de situation, perte ou vol de la carte d'inscription doivent être signalés immédiatement à la bibliothèque.

MODALITÉS DE PRÊT

Le prêt est consenti à titre individuel et placé sous la responsabilité personnelle du titulaire de la carte. Selon qu'il ait choisi un abonnement « Livres » ou un abonnement « Multimédia », l'usager peut emprunter :

- 8 livres
- 3 revues
- 2 DVD

Prolongation

La durée de prêt est établie à 28 jours. Le prêt des imprimés uniquement peut être prolongé une fois pour une durée similaire par téléphone, mail, ou visite à la bibliothèque, à condition que les documents ne fassent pas l'objet d'une réservation.

Certains documents peuvent être exclus du prêt à domicile. Cette exception vaut essentiellement pour les numéros en cours des revues, présentés en façade des bacs, et pour les encyclopédies.

Les parents sont invités à vérifier que les documents consultés ou empruntés par leurs enfants sont compatibles avec leur âge ou leur sensibilité.

Réservation

Il est possible de réserver un document dès lors que celui-ci est en cours de prêt. L'utilisateur sera alors informé de son retour en bibliothèque et bénéficiera d'un délai de 15 jours pour venir le retirer.

Reproduction

Tout usage des documents doit se faire dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. La reproduction éventuelle des documents mis à disposition ou prêtés est réservée à un usage strictement personnel gratuit et limité au cercle de la famille.

DISPOSITIONS EN CAS DE RETARDS

Il est important pour garantir l'égal accès de tous aux différents documents de la bibliothèque que les usagers respectent les délais d'emprunt prévus.

En cas de retard dans la restitution des documents, l'abonnement de l'utilisateur est suspendu. Il n'est alors plus possible de prolonger, emprunter ou réserver des documents. La bibliothèque procède à un rappel des documents auprès des usagers par voie postale ou électronique. Au-delà de trois rappels restés sans suite, la bibliothèque se voit obligée d'engager les poursuites de rigueur à l'encontre de l'utilisateur en lui adressant un titre de recouvrement de la valeur des documents non rendus.

DISPOSITIONS EN CAS DE PERTES OU DÉTÉRIORATIONS

Les usagers, individus ou collectivités, sont responsables des documents et matériels qui leur sont prêtés. Ces documents sont des biens publics : ils doivent être utilisés avec précaution et maintenus en bon état. Il incombe aux usagers, pour dégager leur propre responsabilité, de signaler aux bibliothécaires les détériorations qu'ils auraient remarquées au moment de l'emprunt. Ils ne doivent effectuer eux-mêmes aucune réparation. Tout document ou matériel de consultation perdu, ou restitué dans un état qui ne permet plus de le prêter (souligné, surligné, annoté, taché, incomplet, par exemple) doit être remboursé au prix public d'achat à la date du remboursement ou remplacé. Les DVD ne peuvent être que remboursés au prix public d'achat pour respecter la réglementation relative aux droits d'auteur.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE DANS LA BIBLIOTHÈQUE

À l'intérieur de la bibliothèque les usagers sont tenus de respecter le confort et la tranquillité d'autrui. Comme dans tous les lieux à usage collectif, fumer est interdit, y compris la cigarette électronique. Il est demandé à ce que les éventuelles conversations téléphoniques se fassent dans le souci du calme attendu dans un lieu de lecture publique.

L'usage des planches à roulettes, trottinettes ou patins n'est pas autorisé dans la bibliothèque. Les poussettes et landaus sont autorisés dans la mesure où ils ne perturbent pas la circulation. Par souci de propreté et de préservation des collections, il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons dans les espaces de libre-accès aux documents. La présence des animaux n'est acceptée que pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Les usagers doivent veiller sur leurs affaires personnelles. La bibliothèque municipale de Fegersheim ne pourra être tenue responsable des pertes ou vols dont ils pourraient être victimes. Les parents sont responsables du comportement et des allées et venues de leurs enfants. Tout comportement nuisible au bien vivre-ensemble pourra se voir sanctionné par interdiction temporaire d'accéder aux services de la bibliothèque.

RÉCEPTION DES DONS À LA BIBLIOTHÈQUE

La réception de dons par la bibliothèque est encadrée par un ensemble de critères. La bibliothèque n'étant pas un dépôt de livres mais un établissement culturel poursuivant des objectifs de lecture publique, elle se réserve le droit d'accepter ou de refuser les propositions de dons de livres en fonction de la nature et de l'état des dons, de la composition d'ensemble de ses collections, de sa politique documentaire et de ses possibilités de traitement. En effet, l'intégration des dons aux collections de la bibliothèque a un coût, non pas d'achat, mais de traitement, d'entretien et de stockage. Avant d'être mis à la disposition du public, les livres doivent être catalogués, cotés et équipés. Ainsi, ces dépenses en temps et en argent ne peuvent être consenties que pour des livres qu'elle aurait été susceptible d'acquérir. Le don est formalisé entre le donateur et la bibliothèque par la signature d'un formulaire. Celui-ci informe de la présente politique de réception des dons et vaut consentement pour les suites éventuelles données aux livres proposés (dons à d'autres bibliothèques ou organismes ; recyclage).

Le présent règlement prend effet par voie de délibération municipale au 24 avril 2017. Le personnel de la bibliothèque est chargé par délégation de son application. Toute réclamation relative à ses dispositions ou à son application doit être adressée à la Mairie de Fegersheim.

Fait à Fegersheim, le

Le Maire

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

8. Subventions dans le domaine scolaire.

Subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire Marie Hart de Fegersheim :

Dans le cadre du jumelage avec Cressier, les élèves rencontreront leurs homologues suisses au zoo de Bâle le 15 juin 2017. Une subvention de 535 € (coût du transport) a été sollicitée, seul le coût du billet d'entrée du zoo restera à la charge des familles.

Subventions pour l'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim :

- une subvention de 960 € (5 € x 48 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe d'escalade à Strasbourg du 13 au 17 mars 2017 pour les élèves des classes du CE2 et CM1/CM2.
- une subvention de 840 € (5 € x 42 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe d'escalade à Strasbourg du 20 au 24 mars 2017 pour les élèves des classes du CM1 et CM2.

Subvention pour le site bilingue de l'école élémentaire du Château de Plobsheim :

Le site bilingue de l'école élémentaire du Château de Plobsheim a sollicité la commune le 10 mars 2017 pour la participation aux frais de séjour pour un montant total de 80 € (4 € par jour et par enfant) pour une classe de découverte en Allemagne du 3 au 7 avril 2017. Quatre enfants domiciliés à Fegersheim participeront à ce voyage.

Ces montants seront versés directement aux établissements concernés après réception du justificatif de participation des élèves concernés.

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission scolaire, périscolaire et jeunesse,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le versement des subventions citées ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

9. Dénomination de voies publiques : impasse de la Verdure.

L'actuel chemin de la Verdure, propriété communale, nécessite une dénomination officielle avant sa rétrocession à l'Eurométropole de Strasbourg.

La commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité propose de l'appeler « impasse de la Verdure ».

Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

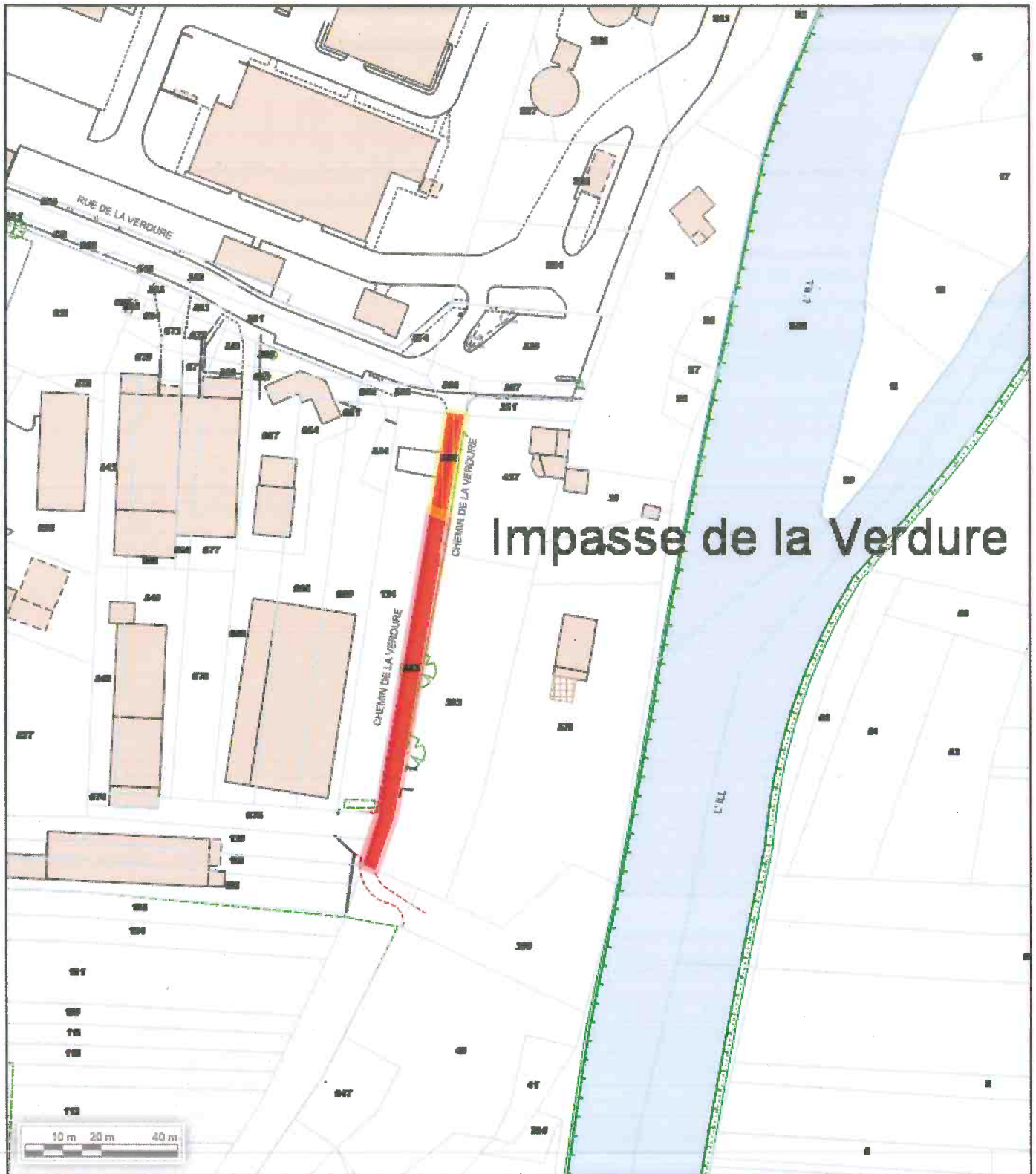
décide de renommer l'actuel chemin de la Verdure et de l'appeler « impasse de la Verdure ».



Le Maire

Thierry SCHAAL

P.J. : un plan.



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers en fonction : 29
Absents : 08
Procurations : 06

10. Cession de biens communaux usagés.

En complément des délibérations adoptées par le Conseil Municipal les 14 septembre 2015 et 30 janvier 2017, la commission propose de fixer des tarifs complémentaires de cessions des biens communaux actuellement stockés dans le hangar rue de l'Industrie, qui n'ont plus d'utilité pour la Commune.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 1 broyeur à branches pour prise de force tracteur : 150 € TTC,
- 1 ramasseuse tractée, largeur 2 m avec bennage en hauteur : 100 € TTC,
- 14 panneaux de piste de danse en bois 2 x 2 m : 10 € TTC / pièce,
- 4 candélabres fonte 2 branches : 350 € TTC / pièce,
- 25 chaises : 1 € TTC / pièce,
- fûts d'arrosage : 1 fût de 600 litres avec vanne de sortie cassée : 50 € TTC,
1 fût de 1200 litres avec vanne de sortie : 100 € TTC,
- 200 m² gazon synthétique : 4 € TTC le m².

Les acquéreurs de ces biens les récupéreront en l'état par leurs propres moyens, sans intervention des services communaux.

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission travaux, voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité en date du 31 mars 2017,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

autorise la cession à titre onéreux et en l'état des biens usagés ci-dessus désignés, aux tarifs indiqués, les acquéreurs se chargeant de récupérer les biens par leurs propres moyens,

charge la commission travaux, voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité de choisir les bénéficiaires de la cession, par tirage au sort.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

11. Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2017 est arrêté, réglementairement, à la date du 1^{er} janvier 2017.

Suite à plusieurs mouvements, il convient de faire évoluer ce tableau des effectifs.

Il est ainsi proposé

- d'étendre la possibilité de recruter des saisonniers à partir du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 30 septembre (et non pas à partir du 1^{er} juin, comme prévu dans la délibération du 3 mars 2017),
- de porter le nombre de saisonniers de 3 à 4,
- de remplacer le poste d'assistant de conservation par un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, qui correspond au grade de l'agent assurant les missions de responsable de la bibliothèque suite à réussite au concours,
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, vacant, pour le remplacer par un poste d'adjoint technique, permettant un recrutement au sein du pôle technique.

Ces demandes ont été transmises aux membres du Comité technique.

Le Conseil Municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

vu la transmission aux membres du comité technique,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide la création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique pour une durée limitée (saisonnier),

précise que les 4 postes d'adjoint technique créés par délibération du 3 mars 2017 et ce jour le sont pour une durée limitée, du 1^{er} mai au 30 septembre 2017, afin d'accueillir les agents saisonniers d'été,

décide la suppression d'un poste d'assistant de conservation et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ,

décide la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Nombre des conseillers élus : 29 | Conseillers en fonction : 29 |
| Conseillers présents : 21 | Absents : 08 |
| | Procurations : 06 |

12. Loyer du Café de Charlotte.

La SARL Café de Charlotte est titulaire d'un bail de local commercial avec la commune de Fegersheim depuis le 8 mars 2011.

Aux termes de ce bail, conclu pour une durée de 9 ans, du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2020, l'exploitant est soumis à un loyer mensuel qui est actuellement, suite à la dernière révision de l'indice INSEE du coût de la construction, fixé à 1.197,97 €, auxquels s'ajoutent 250 € de charges.

L'exploitant a saisi la commune pour l'informer des difficultés financières rencontrées, et demande soit une exonération des loyers, soit un report de ceux-ci.

Renseignement pris auprès du comptable public, un étalement peut être réalisé par lui à la demande de la commune. Les loyers seront ainsi émis chaque mois, mais le paiement de la moitié des loyers hors charges de mai à décembre 2017 ne sera recouvré qu'entre janvier à décembre 2018.

Le Conseil Municipal,
vu la demande de la SARL Café de Charlotte,
considérant qu'il est nécessaire d'accorder un étalement de la dette à la société,
après en avoir délibéré, **à la majorité moins deux abstentions** (M. André HERRLICH et Mme Sylvie ANTOINE),
accepte le principe d'un décalage sur 2018 du recouvrement de la moitié des loyers restant dus au titre de 2017,
donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de solliciter le comptable public pour décaler le recouvrement de la moitié des loyers hors charges de mai à décembre 2017 aux mois de janvier à décembre 2018



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 21 Absents : 08 Procurations : 06

13. Tarifs de nettoyage du Centre Sportif et Culturel.

Dans le cadre des réservations du Centre Sportif et Culturel, les utilisateurs sont amenés à solliciter la commune afin que celle-ci réalise le nettoyage des locaux à l'issue de la location, moyennant la facturation de ce service.

Afin de donner une base réelle aux montants facturés, la commission vie associative, sport et services à la population propose de facturer aux demandeurs le montant prévu au marché de nettoyage.

Le Conseil Municipal,
vu la proposition de la commission vie associative, sport et services à la population,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
décide d'appliquer les tarifs prévus au marché de nettoyage aux utilisateurs du Centre Sportif et Culturel qui demandent un nettoyage des locaux



Le Maire

[Handwritten signature]
Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers en fonction : 29
Absents : 08
Procurations : 06

14. Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime. Avis sur le choix du mode d'aménagement de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement.

Par délibération en date du 11 avril 2016, la commission intercommunale d'aménagement foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim a proposé que soit mise en œuvre la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier sur les bans de ces trois communes.

Après enquête publique sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L. 111-2 et L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime et L. 211-1 du code de l'environnement, du 22 août 2016 au 22 septembre 2016, la commission intercommunale d'aménagement foncier a, dans sa séance du 27 février 2017, arrêté ses propositions.

En application de l'article R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime, il appartient au conseil municipal de donner son avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de l'étude d'aménagement, des procès-verbaux des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim en date du 11 avril 2016 et du 27 février 2017, de la proposition de plan de périmètre, du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** les propositions définitives de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim énoncées lors de sa réunion du 27 février 2017 quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec inclusion de l'emprise de l'ouvrage rocade sud de Strasbourg 2^{ème} phase entre la RN 83 consistant au prélèvement de cette dernière sur la totalité des terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier, moyennant indemnité à la charge du maître d'ouvrage, et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, correspondant à une superficie totale à aménager d'environ 1 367 ha, dont environ 889 ha sur la commune de Geispolsheim, environ 197 ha sur la commune de Fegersheim et environ 281 ha sur la commune de Lipsheim, **prend** acte et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 11 avril 2016 et du 27 février 2017,

14. Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime – suite -

propose en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim dans le périmètre fixé comme suit :

Commune de GEISPOLSHEIM :

Section 08 : n° 35 à 43, 224 à 250, 252 à 260, 317 à 334, 403, 502 à 541, 625, 630, 815 ;
Section 27 : n° 188, 190, 191, 193, 195 à 197, 200 à 202, 204, 207, 208, 216, 234 à 247, 249 à 275, 289, 295, 301 à 305, 313, 315, 317, 322, 324, 326, 332, 335 à 365, 368 à 382, 385, 393, 394 ;
Section 30 : n° 73 à 99, 101 à 110, 330, 596 ;
Section 43 : n° 7 à 22, 25 à 34, 36 à 40, 44 à 67, 69 à 92, 94 à 107, 109 à 111, 113, 116 à 125 ;
Section 50 : n° 64 à 95, 141 à 150, 152 à 163, 199 à 212, 214 à 218, 271 à 278, 344 à 346, 355, 356, 359, 364, 365, 373 à 386, 392, 412 à 415, 447, 449, 451, 561 à 565, 641 ;
Section 58 : n° 103 à 122, 124 à 129, 131, 132, 419, 420, 969 ;
Section 72 : n° 118 ;
Section AE : n° 32 à 44, 47 à 50, 440, 441, 595 à 607, 669, 670, 799, 828 ;
Section AH : n° 4 à 17, 19, 23 à 25, 50 à 76, 78 à 116, 121 à 140, 165 à 171, 173 à 184, 188 à 194, 196 à 202, 252 à 279 ;
Section AI : n° 65 à 72, 76 à 114, 140 à 217, 222, 239, 245 à 284, 293 à 320, 328 à 338, 341, 346 à 366, 368 à 370, 376 à 393, 403 à 434, 439 à 448, 457 à 465, 467 à 523, 536 à 559, 561 à 577, 580 à 632, 653, 658 à 662, 665 à 697, 752 à 754, 756 à 760, 764, 768, 770 à 777, 779, 780, 783 à 786, 788, 789, 791 à 797, 799, 800, 804, 871 à 1080, 1082, 1084 à 1092, 1099, 1100, 1117 à 1129, 1167, 1173, 1174 ;
Section AK : n° 1 à 17, 21, 23 à 32, 34 à 40, 72 à 81, 83 à 87, 126 à 141, 143 à 173, 176 à 189, 235 à 243, 291 à 306, 315 à 354, 363 à 365, 367 à 391, 393 à 395, 397 à 401, 403, 404, 406 à 409, 412, 417 à 424 ;
Section AL : n° 75 à 128, 168 à 173, 186, 189, 193, 196, 201, 205 à 230, 232 à 332, 334 à 338, 344 à 373, 376 à 398, 400 à 407, 409 à 427, 435 à 456, 458 à 461, 463 à 501, 546 à 553, 555 à 607, 622 à 629, 674 à 689, 691 à 733, 735 à 761, 763 à 769, 783, 784, 788 à 791, 796, 801 à 803, 842, 843, 852, 896 à 899, 904, 985 à 1040, 1088, 1089, 1100, 1101, 1140, 1154, 1214 à 1217 ;
Section AM : n° 2 à 33, 39 à 59, 61 à 81, 83 à 90, 110 à 118, 120 à 123, 126, 131 à 141, 143 à 154, 156, 158 à 175, 177 à 198, 271 à 318, 320, 321, 323, 324, 329, 331, 332, 339, 340, 346 à 351, 355, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 385, 391 à 393, 396 à 398, 408, 515 ;
Section AN : n° 1 à 5, 28 à 50, 52 à 213, 215 à 256, 258 à 274, 276 à 304, 306 à 331, 333 à 335, 337 à 366 ;
Section AO : n° 1 à 133, 135 à 140, 142 à 184, 205, 206, 208 à 212, 214 à 273, 277 à 283 ;
Section AP : n° 1 à 32, 35 à 64, 66, 68 à 78, 82 à 84, 86 à 104, 116 à 145, 147 à 194, 198 à 200 ;
Section AR : n° 1 à 39, 41 à 50, 52 à 57, 74 à 117, 119 à 169, 172 à 222, 224 à 226, 228, 229, 231 à 267, 269 à 272, 274 à 276, 278, 279, 281, 282, 284, 286 à 293 ;
Section AS : n° 44 à 138, 143 à 178, 192 à 210, 212 à 236, 237 à 246, 248, 250, 251, 253 à 255, 263, 265 à 270, 296, 298 à 337 ;
Section AT : n° 1 à 37, 42 à 153, 156 à 201, 203 à 209, 299 à 330, 332 à 364, 366 à 376, 378 à 385, 387 à 391.

Commune de FEGERSHEIM :

Section 08 : n° 1 à 4, 6 à 102, 104 à 108, 110 à 113, 122 à 135, 144, 145, 147, 148, 195, 197 à 199, 241, 242, 246, 248, 250, 251, 291, 293, 296, 299, 302, 305, 308, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 329, 334, 336, 339, 342, 345, 350 à 352, 355, 360, 365, 368, 418, 420, 422 ;
Section 09 : n° 136, 150, 151, 153 à 155, 158, 160, 166, 167, 349, 352, 355, 358, 361, 364, 367, 370, 373, 376, 379, 382, 385, 388, 391, 394, 396, 399, 402, 405, 408, 411, 414, 417, 420, 423, 426, 429 ;
Section 10 : n° 1 à 64, 238, 239 ;
Section 11 : n° 1 à 58, 60 à 134, 136 à 242 ;
Section 12 : n° 1 à 100, 102 à 130, 132 à 172, 174 à 178, 181, 197, 198, 203, 205, 208, 214, 217, 218, 226, 230, 233, 235, 239 à 241, 247 à 249, 278 à 310, 312 à 480 ;
Section 13 : n° 1, 3 à 33, 35 à 60, 62 à 84, 93, 96, 99 à 164, 167, 169, 178, 186 à 219 ;
Section 14 : n° 1 à 73, 76 à 98, 106, 107, 110 à 155, 238, 240 à 246 ;

14. Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime – suite -

Section 15 : n° 13, 14, 21 à 33, 35 à 83, 85 à 109, 111 à 151, 153, 155 à 164, 167 à 169, 171, 172 ;

Section 16 : n° 26 à 44, 46 à 57, 59 à 193, 195, 196 ;

Section 17 : n° 29 à 68, 72 à 84, 100 à 151, 153, 165, 167, 241, 243, 245, 251, 253, 255, 257, 269, 271, 283 à 290.

Commune de LIPSHEIM :

Section 4 : n° 1 à 19, 87 à 161, 229 à 231, 234 à 249, 252 à 280, 283 à 285, 287, 288, 291, 297, 448, 458, 460 ;

Section 5 : n° 1 à 50, 54, 57 à 76 ;

Section 6 : n° 1 à 26, 28 à 32, 34 à 68 ;

Section 7 : n° 1 à 32, 34 à 79 ;

Section 8 : n° 1 à 85, 88 à 116, 123 à 153, 155 à 157, 159 à 220, 222 à 226, 229, 233 à 245, 247 à 254, 263 à 287 ;

Section 9 : n° 87 ;

Section 10 : n° 2 à 9, 16, 65, 66, 68 à 71 ;

Section 11 : n° 1 à 5, 9, 14 à 22, 30 à 91, 119, 121 à 136, 149 à 152, 156, 157, 170 à 172, 174, 175, 192 à 207, 237 à 250, 252 à 275, 277 à 280, 282 à 292 ;

Section 12 : n° 44 à 52, 54 à 71, 74 à 93, 99, 131 à 133, 135, 165, 176 à 197, 205 à 228, 238, 240, 241, 243, 245, 246 ;

Section 13 : n° 1 à 3, 6, 7, 9 à 40, 42 à 66, 69 à 96, 105 à 113, 124 à 143, 222, 223, 225 à 228, 232, 235 à 241, 243, 244 ;

Section 14 : n° 100 à 108, 112, 113, 115 à 127, 130 à 167, 174 à 186, 203 à 209, 215 à 222, 228, 233, 236, 237, 240 ;

Section 15 : n° 1 à 47, 52, 187 à 291, 293 à 296, 298 à 321, 323, 325, 327 à 330, 332, 334, 336, 337, 381 à 385, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 426, 430 ;

Section 16 : n° 1 à 41, 43, 44, 291 à 334, 336, 337, 339, 533, 536, 539, 542, 545, 548, 555, 558, 561, 564, 567, 570, 573, 576, 579, 582, 589, 592 ;

Section 17 : n° 1 à 25, 27, 30 à 45, 47 à 100, 102 à 140, 144 à 181, 183 à 208 ;

Section 19 : n° 1, 3 à 10, 14 à 54, 58, 59, 61 à 81, 99, 103, 107, 111, 113, 114, 124 à 130, 133 à 136, 138 à 162, 164 à 174, 176 à 184, 187, 188, 197 à 202, 204 à 238, 248 à 275, 283 à 286, 289, 290, 293 à 295, 302, 303, 306, 307, 309, 310, 315, 316, 318, 320 à 323, 326, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371 à 373, 375 à 381, 383 à 418, 421, 422, 424, 425, 452 à 464, 466, 468 à 493 ;

Section 20 : n° 1, 2, 4 à 6, 8 à 44, 46 à 66, 119, 121 à 142, 144 à 213, 215, 216, 249, 251

PJ. Plans



Le Maire

Thierry SCHAAL

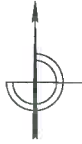
Aménagement Foncier Agricole et Forestier
(Code Rural Livre 1, Titre II)

COMMUNES DE
GEISPOLSHHEIM
FEGERSHEIM
LIPSHEIM

PLAN DE PERIMETRE
D'AMENAGEMENT FONCIER
Plan en 2 planches : PLANCHE NORD

Echelle : 1/5000

| | |
|---|---|
| Plan de Perimetre d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier | Plan de Perimetre d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier |
| Etat de l'Etat | Etat de l'Etat |
| Etat de l'Etat | Etat de l'Etat |
| Etat de l'Etat | Etat de l'Etat |



Emplois du projet routier
Périmètre d'aménagement foncier
Limites de communes
Limites de sections
Zones exclues de l'aménagement foncier

Commune de BIRTZEN

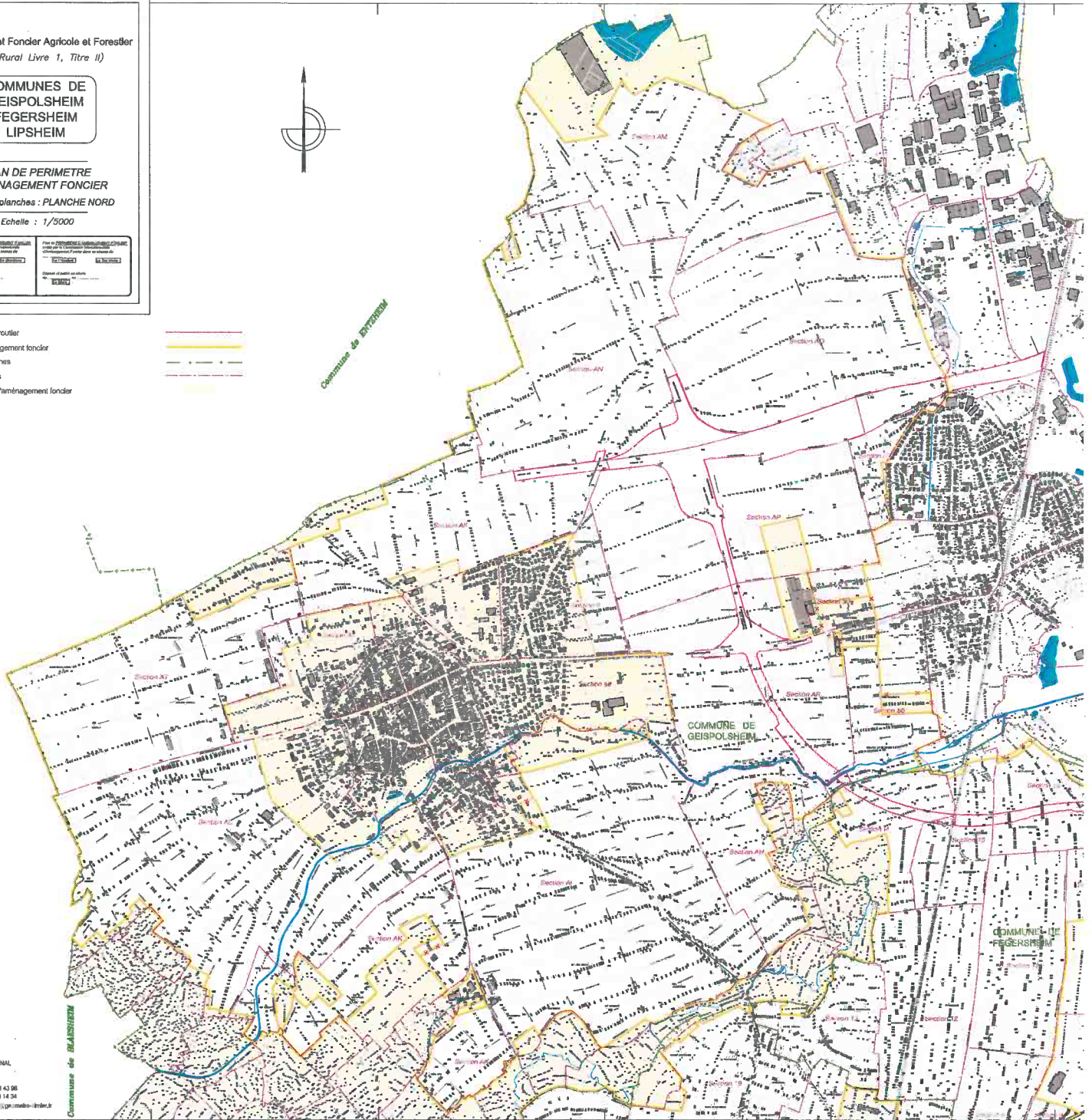
COMMUNE DE GEISPOLSHHEIM

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Etabli par :

Résidence LE CARDINAL
9 D rue du Château
67000 BIEBLINGEN
Téléphone : 03 88 74 43 98
Télécopie : 03 88 74 14 34
Email : cominfo@geispolshheim-lipsheim.fr

Commune de BIRTZEN



Commune de BLAESHEIM



**COMMUNES DE
GEISPOLSHHEIM
FEGERSHEIM
LIPSHEIM**

Aménagement Foncier Agricole et Forestier
(Code Rural Livre 1, Titre II)

**PLAN DE PERIMETRE
D'AMENAGEMENT FONCIER**
Plan en 2 planches : PLANCHE SUD

Echelle : 1/5000

| | |
|--|--|
| Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier 37 rue de Châlon 67200 BIEVILLER Téléphone : 03 88 74 43 98 Télécopie : 03 88 74 14 34 Email : contact@pamfon-est.fr | Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier 37 rue de Châlon 67200 BIEVILLER Téléphone : 03 88 74 43 98 Télécopie : 03 88 74 14 34 Email : contact@pamfon-est.fr |
|--|--|



- Etat par :
- Emprise du projet routier
 - Périmètre d'aménagement foncier
 - Limites de communes
 - Limites de sections
 - Zones exclues de l'aménagement foncier



Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier
 37 rue de Châlon
 67200 BIEVILLER
 Téléphone : 03 88 74 43 98
 Télécopie : 03 88 74 14 34
 Email : contact@pamfon-est.fr

Commune de HINDSHEIM

Commune de ICHTARTZHEIM

Commune de ASCHAU

BLAIRCH-GRAFFENSTADEN
Commune de

COMMUNE DE
GEISPOLSHHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

Points d'informations

15. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Urbanisme – Développement économique se sont réunis en date des 26 octobre 2016, 14 décembre 2016, 25 janvier 2017 et 8 mars 2017.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a émis les avis suivants :

| PC N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | Avis de la commission |
|-----------------|---|---|-------|-------|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 16V0019 | AKTAS Cemal CEMAL Guler 10 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM | Collectif de 3 logements rue Pablo Picasso | 27 | Lot A | 484 | 21/10/2016 | défavorable |
| 17V0003 | SCCV "Résidence AZUR" M. BOULE Christophe 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM | 16 logements en 3 collectifs 72 rue du Gal de Gaulle | 32 | 224 | 2917 | 21/02/2017 | Avis réservé |
| 17V0004 | SAS VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON | Modification de l'aspect extérieur de l'ancien bâtiment FLY - CROZATIER 2 - 2a rue du Commerce | 20 | 228 | 9644 | 27/02/2017 | Avis négatif |

15. Droit d'occupation des sols.

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | Avis de la commission |
|-----------------|--|--|-------|-------|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 17V0003 | DOGAN Haci Osman 52 rue du Gal de Gaulle 67114 ESCHAU | Création d'un logement 2 pièces au sous-sol, modification d'ouvertures, modification des places de parking pour en avoir 4 25 rue de Cressier | 32 | 165 | 688 | 13/01/2017 | Négatif |
| 17V0006 | SAS VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON | Modification de l'aspect extérieur de l'ancien bâtiment FLY - CROZATIER 2 - 2a rue du Commerce | 20 | 228 | 9644 | 23/01/2017 | Négatif |

P.J. : Tableau du 24/04/2017 (11 pages)



Le Maire

[Signature]
Thierry SCHAAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| PC N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA DU PROPRIETE (EN M2) RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|--|--|-------|-------------------|---|---|
| 16 V 0015 | SDIS DU BAS-RHIN 2 route de Paris 67087 STRASBOURG cedex 2 | Réorganisation - extension du Centre d'Incendie et de Secours de FEGERSHEIM/ESCHAU 3 rue des Noyers | 22 | 690/101 | 1583 | 07/09/2016 A le 18/10/16 |
| 16 V 0016 | ABCI SàRL CHRISTOPH Claude 3 impasse des Jardins 67490 GOTTESHEIM | Transformation d'un local artisanal en 2 logements rue de l'Amiral Ronarc'h | 33 | 884 | 320 | 12/09/2016 A le 19/1/2017 |
| 16 V 0017 | SADE Direction Générale de l'Est 23 chemin de la Petite Ile CS 52009 57054 METZ cedex 02 | Extension d'un bâtiment de bureaux 10 rue de l'Industrie | 20 | 302 347 320 | 7 7233 152 | 20/09/2016 A le 9/11/2016 |
| 16 V 0018 | BOUDOT Christophe PERCEBOIS Sonia 17 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM | Une maison individuelle rue Pablo Picasso | 27 | lot B | 410 | 10/10/2016 A le 17/11/2016 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| PC N° | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA DU PROPRIETE RECEPISSE (EN M2) DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|---------------------------------|---|--|-------|-------|--|---|
| 16 V 0019 | AKTAS Cernal CEMAL Guler 10 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM | Collectif de 3 logements rue Pablo Picasso | 27 | lot A | 484 | Refusé le 17/11/2016 |
| COMMISSION DU 26/10/2016 | | | | | | |
| 16 V 0020 | GITZINGER Christophe et Audrey 29 rue des Hirondelles 67114 ESCHAU | Une maison individuelle rue Pablo Picasso | 27 | lot E | 386 | 28/10/2016 A le 15/12/2016 |
| 16 V 0021 | MARX Dominique 18 rue Henri Ebel 67640 FEGERSHEIM | Une maison d'amis 18 rue Henri Ebel | 4 | 38 | 1864 | 31/10/2016 A le 17/1/2017 |
| 16 V 0022 | S.A.S. FAIVRET Franck 5 rue du Lusthaensel 67140 ST PIERRE | Agrandissement surface non exploitée et rajout d'un bureau affectés à une entreprise de couverture zinguerie 5 rue du Travail | 21 | 234 | 629 | 18/11/2016 |
| COMMISSION DU 14/12/2016 | | | | | | |

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24/04/2017

| PC N° | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------------------------|--|--|-------|--------------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0023 | SA CONCEPT SàRL M. Stéphane ALLAGUILLEMETTE 89 rue du Moulin 67520 KIRCHHEIM | 3 maisons individuelles 85 rue du Gal de Gaulle | 22 | 12/148 14/149 16/150 18/151 | 1139 | 20/12/2016 | |
| 17 V 0001 | DOMEA SàRL M. Michael ROUYER 20 Bd de l'Europe 67210 OBERNAI | Démolition partielle d'une grange et construction d'une maison individuelle | 27 | 129 | 534 | 12/01/2017 | A le 7/3/17 |
| | 3 passage de la Choucrouterrie 67118 GEISPOLSHHEIM | 104 A rue du Gal de Gaulle | | | | | |
| COMMISSION DU 25/1/2017 | | | | | | | |
| 17 V 0002 | FENDER Vincent 10 rue de l'III 67640 FEGERSHEIM | Abri de jardin combiné à un carport 10 rue de l'III | 24 | 105 | 1100 | 31/01/2017 | A le 16/3/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| PC N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|--|--|-------|-------|--|-------------------------------------|---|
| 17 V 0003 | SCCV "Résidence AZUR" M. BOULE Christophe 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM | 16 logements en 3 collectifs 72 rue du Gal de Gaulle | 32 | 224 | 2917 | 21/02/2017 | |
| 17 V 0004 | SAS VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON | Modification de l'aspect extérieur de l'ancien bâtiment FLY - CROZATIER 2 - 2a rue du Commerce | 20 | 228 | 9644 | 27/02/2017 | |

COMMISSION DU 8/3/2017

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|--|-------|---------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0067 | ROHE Thierry 4 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM | Agrandissement terrasse, pose d'une lucarne et de fenêtres de toit, rénovation toiture, remplacement des fenêtres, remplacement clôture sur rue, ravalement de façades et rénovation auvent 4 rue du Bosquet | 33 | 915 772 644 | 575 44 119 | 09/09/2016 | |
| 16 V 0068 | TAVERNIER Annie 6 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM | Réfection toiture et suppression d'une cheminée 6 rue de la Libération | 5 | 156/38 39 154 | 515 | 13/09/2016 | A le 13/10/2016 |
| 16 V 0069 | BUFFALO GRILL S.A. RN 20 91630 AVRAINVILLE | Construction d'un local poubelle RD 1083 | 20 | 341 343 149 342 111 | 867 87 62 840 597 | 14/09/2016 | A le 22/9/2016 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) DE DEPOT | DATE DE LA DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|--|-------|------------------|--|--|---|
| 16 V 0070 | PICARD Barbara 122 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | Rénovation toiture et ravalement de façades 122 rue de Lyon | 21 | 196 | 450 | 14/09/2016 | A le 4/10/2016 |
| 16 V 0071 | ANTOINE Frédéric 7 impasse des Violettes 67640 FEGERSHEIM | Piscine 7 impasse des Violettes | 7 | 701 | 627 | 22/09/2016 | A le 9/11/2016 |
| 16 V 0072 | LILLY France rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM | Extension du poste de garde central B 600 2 rue du Colonel Lilly | 19 | | | 22/09/2016 | A le 11/10/2016 |
| 16 V 0073 | FUMANERI Adrien 111 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM | Piscine 111 rue du Gal de Gaulle | 24 | 302/46 271/44 | 769 | 23/09/2016 | A le 4/10/2016 |
| 16 V 0074 | KUHRY Valentin 26 a rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM | Pose de 2 vélux 26 a rue des Platanes | 22 | 689/183 | 266 | 28/09/2016 | A le 7/10/2016 |
| 16 V 0075 | FISCHER Frédéric 13 rue de l'Arc-en-Ciel 67640 FEGERSHEIM | Une piscine 13 rue de l'Arc-en-Ciel 67640 FEGERSHEIM | 22 | 277 | 632 | 28/09/2016 | A le 7/10/2016 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------------------|---|--|-------|-------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0076 | GRANDJEAN Julie 9 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM | Remplacement des fenêtres 9 rue des Vosges | 22 | 637 | | 13/10/2016 | A le 27/10/2016 |
| 16 V 0077 | KURTULUS Enver 1 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM | Un auvent et une cheminée 1 rue de la Libération | 5 | 84 | | 18/10/2016 | A le 31/1/2017 |
| COMMISSION DU 26/10/2016 | | | | | | | |
| 16 V 0078 | WAGNER Roland 13 rue Am. Courbet 67640 FEGERSHEIM | Ravalement de façade, remplacement des fenêtres et remplacement clôture sur muret existant 13 rue Am. Courbet | 33 | 517 | 756 | 26/10/2016 | A le 20/12/2016 |
| 16 V 0079 | GASS Jean-Claude 4 place Appère 67640 FEGERSHEIM | déplacement clôture 4 place Appère | 33 | 327 | 520 | 26/10/2016 | A le 1/12/2016 |
| 16 V 0080 | MILLOZZI Giovanni 1 place de la République 67640 FEGERSHEIM | Changement de fenêtres 1 place de la République | 5 | 44 | | 05/11/2016 | Dossier classé sans suite le 29/3/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|--|-------|--------------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0081 | BRUNEL Régine 2 b rue de l'III 67640 FEGERSHEIM | une véranda 2 b rue de l'III | 24 | 177 - 178 | 650 | 08/11/2016 | A le 24/11/2016 |
| 16 V 0082 | HEITZ Jérémie 10 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM | Piscine et ajout d'une fenêtre 10 rue Camille Claudel | 31 | 265 | 762 | 14/11/2016 | A le 15/12/2016 |
| 16 V 0083 | KUHRY Valentin 26 a rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM | Pose d'un vélux 26 a rue des Platanes | 22 | 689 | 264,42 | 21/11/2016 | A le 13/12/2016 |
| 16 V 0084 | WURTZ Bruno 12 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM | Isolation toiture avec changement des tuiles, changement de 2 vélux et création de 2 vélux 12 rue du Travail | 22 | 241 | 500 | 21/11/2016 | A le 13/12/2016 |
| 16 V 0085 | HOENNER Gérard 2 rue du Dabo 67640 FEGERSHEIM | Une clôture 2 rue du Dabo | 23 | 316 | 737 | 21/11/2016 | A le 13/12/2016 |
| 16 V 0086 | CHAPUIS Alexandre 1 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM | Une clôture 1 rue de Cressier | 32 | 233 - 237 | 274 | 28/11/2016 | A le 17/1/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|---|-------|-------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0087 | DESTRAY Jean-Louis 16 rue du Bourg 67640 FEGERSHEIM | Changement fenêtres et volets + peinture façade + garage 16 rue du Bourg | 33 | 586 | | 30/11/2016 | A le 10/1/2017 |
| 16 V 0088 | FORCE ENERGIE SàRL 202 Quai de Clichy 92110 CLICHY pour le compte de SITTLER Benoît | 12 panneaux photovoltaïques sur toiture sud 6 rue du Mal Leclerc | 5 | 72 | 1075 | 30/11/2016 | A le 3/1/2017 |
| 16 V 0089 | FRANCE SOLAR SàRL 31 route de la Wantzenau 67800 HOEHNHEIM pour MILLOZZI Giovanni et Annabelle 1 place de la République 67640 FEGERSHEIM | 30 panneaux photovoltaïques 1 place de la République | 5 | 44 | 174 | 01/12/2016 | A le 3/1/2017 |
| 16 V 0090 | GUENEC Didier 21 rue Salvador Dali 67640 FEGERSHEIM | Une piscine 21 rue Salvador Dali | 31 | 182 | 708 | 07/12/2016 | A le 20/12/2016 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|--|-------|--------------------|--|-------------------------------------|---|
| 16 V 0091 | SCHNEIDERLIN Maria 1 rue du Dabo 67640 FEGERSHEIM | Fermeture d'un sas d'entrée par une structure en aluminium 1 rue du Dabo | 23 | 309 | 703 | 13/12/2016 | A le 5/1/2017 |
| 16 V 0092 | ZAEGEL Gérard 8 a rue de l'III 67640 FEGERSHEIM | Une serre 8 a rue de l'III | 24 | 2 - 3 - 4 et 95 | 1617 | 13/12/2016 | A le 17/1/2017 |
| 17 V 0001 | DROESCH Albert 19 rue Salvador Dali 67640 FEGERSHEIM | Garage et local de stockage 19 rue Salvador Dali | 31 | 183 | 711 | 04/01/2017 | A le 31/1/2017 |
| 17 V 0002 | BRIERE Gilles 3 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM | Ravalement de façades 3 rue des Vosges | 22 | 659 | 451 | 10/01/2017 | A le 30/1/2017 |
| 17 V 0003 | DOGAN Haci Osman 52 rue du Gal de Gaulle 67114 ESCHAU | Création d'un logement 2 pièces au sous-sol, modification d'ouvertures, modification des places de parking pour en avoir 4 25 rue de Cressier | 32 | 165 | 688 | 13/01/2017 | Refusé le 7/2/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------------------------|---|--|-------|---------|--|-------------------------------------|---|
| 17 V 0004 | SCHAAD Martine 18 rue du Bourg 67640 FEGERSHEIM | Ravalement de façades 18 rue du Bourg | 33 | 585/125 | 672 | 13/01/2017 | A le 30/1/2017 |
| 17 V 0005 | GRATWOHL Fabien 8 rue Louis Pasteur 67640 FEGERSHEIM | Clôture 8 rue Louis Pasteur | 21 | 538 | 550 | 16/01/2017 | Non soumis à DP. Sans suite le 28/2/2017 |
| COMMISSION DU 25/1/2017 | | | | | | | |
| 17 V 0006 | SAS VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON | Modification de l'aspect extérieur de l'ancien bâtiment FLY - CROZATIER 2 - 2a rue du Commerce | 20 | 228 | 9644 | 23/01/2017 | R le 14/02/2017 |
| 17 V 0007 | SCI LES BLEUJETS Mme Anne DREYER 7 rue de l'Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM | Remplacement fenêtres et porte d'entrée 1 rue Auguste Ehrhard | 3 | 49 | 475 | 30/01/2017 | |
| 17 V 0008 | DJORDJEVIC Eliodie 2 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM | Un abri de jardin 2 rue des Cerisiers | 9 | 261 | 728 | 30/01/2017 | |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|---|---|-------|-----------------------|--|-------------------------------------|---|
| 17 V 0009 | CHARDIN Christian 13 rue du Donon 67640 FEGERSHEIM | Piscine 13 rue du Donon | 23 | 298 - 499 - 355 | | 30/01/2017 | A le 17/2/2017 |
| 17 V 0010 | WALTER Thierry 7 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | Rénovation d'une maison d'habitation 9 rue de Lyon | 7 | 31 | 466 | 27/01/2017 | Retrait d'autorisation tacite le 14/3/2017 |
| 17 V 0011 | HUBRECHT Jean-Louis 2 impasse des Cygnes 67640 FEGERSHEIM | Remplacement de la porte de garage 2 impasse des Cygnes | 3 | 77/43 | 496 | 31/01/2017 | A le 16/3/2017 |
| 17 V 0012 | WILLMANN Yves 12 a rue du Château 67640 FEGERSHEIM | modification d'ouvertures 12 a rue du Château | 21 | 302 | 1254 | 08/02/2017 | A le 14/02/2017 |
| 17 V 0013 | OTT Daniel 3 rue Edwig 67330 NEUWILLER LES SAVERNE | Division en vue de construire 83 rue du Gal de Gaulle | 22 | 708 709 710 | 1896 152 826 | 10/02/2017 | A le 1/3/2017 |
| 17 V 0014 | PIERQUIN Laure 24 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM | Ravalement façade à l'identique 24 rue de Cressier | 32 | 194 | 536,28 | 14/02/2017 | A le 28/2/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|-----------|---|---|-------|-------|--|-------------------------------------|---|
| 17 V 0015 | ALSA RENOV TOITURE 24 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH | Changement de couverture 11 rue de l'Amiral Ronarc'h | 33 | 387 | | 14/02/2017 | A le 28/2/2017 |
| 17 V 0016 | ALSA RENOV TOITURE 24 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH | Changement de couverture 13 rue de l'Amiral Ronarc'h | 33 | 388 | 401,39 | 14/02/2017 | A le 28/2/2017 |
| 17 V 0017 | POULIQUEN Constance 6 rue Louis Pasteur 67640 FEGERSHEIM | Ajout de 2 vélux 6 rue Louis Pasteur | 21 | 455 | 3675 | 17/02/2017 | A le 16/3/2017 |
| 17 V 0018 | BEN AMMAR Mehdi 4 rue d'Oberwiller 67640 FEGERSHEIM | Isolation thermique extérieure 4 rue d'Oberwiller | 6 | 77 | | 23/02/2017 | |
| 17 V 0019 | HEYL Fabrice 31 rue Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM | Ravalement de façades 31 rue Amiral Dumont d'Urville | 33 | 475 | | 27/02/2017 | A le 9/3/2017 |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| DP N° 67 137 | NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE) | NATURE ADRESSE DES TRAVAUX | SECT. | PARC. | SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2) | DATE DU RECEPISSE DE DEPOT | DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé) |
|--------------|--|---|-------|--------------|--|-------------------------------------|---|
| 17 V 0020 | BRAIG Stéphane 26 rue Am. Exelmans 67640 FEGERSHEIM | Une piscine | 33 | 746 - 768 | 778 | 27/02/2017 | A le 29/3/2017 |
| 17 V 0021 | CASTELLINO Guillaume 9 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM | Ravalement 9 rue du Gal de Gaulle | 1 | 97/67 | | 02/03/2017 | |
| 17 V 0022 | DURAND Delphine 3 rue de l'Arc-en-ciel 67640 FEGERSHEIM | Extension portail d'entrée 3 rue de l'Arc-en-ciel | | | | 06/03/2017 | |

COMMISSION DU 8/3/2017

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m ² | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|---|--------------------------------------|--------|---------------------------|---------------------------|--|--|---|---|
| 08/09/2016 | Maitre Philippe WALTER 5 A rue Finkwiller 67680 EPPFIG | 19 rue des Vosges | 23 | 257/218 290/205 120 | 598 | R le 9/9/2016 | 12/09/2016 | MARTIN André Mme MANDRY Anne-Marie 7 rue Sainte Odile 67750 SCHERWILLER | RIENERT David EL ALOUA Hanane 63 route d'Altenheim 67100 STRASBOURG |
| 14/09/2016 | Maitre Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | 9 rue de Lyon | 7 | 31 | 466 | R le 14/9/2016 | 16/09/2016 | POLGE Stéphane 5 rue du Trinquat 34340 MARSEILLAN STUMPP Dominique 4 rue de l'Herbe 67550 ECKWERSHEIM | M. et Mme WALTER 7 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM |
| 27/09/2016 | Maitre Claude COUDERT 19 rue du Gal Leclerc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM cedex | lieudit "Beim Birnbaumgrasweg" | 9 | 493/27 | 5710 | R le 30/9/2016 | 04/10/2016 | SCI TEIDE 4 rue du Canal 67720 WEYERSHEIM | SCI BG 19 rue du Chemin de Fer 67200 STRASBOURG |
| 10/10/2016 | Maitre Damien MOESSNER 2 place des Tripiers 67060 STRASBOURG cedex | 15 rue du Moulin | 3 4 | 105/10 54 83 | 266 | R le 10/10/2016 | 13/10/2016 | FABER Pierre Mme Fanny HACQUES 15 rue du Moulin 67640 FEGERSHEIM | Gilles COUTELIER Mme Sophie BOUVIER 8 rue Bussière 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN |

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017**

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|-------|--|---------------|--|--|---|--|
| 12/10/2016 | Maître Nicolas CHAPOUTOT 48 rue du Gal Leclerc 67540 OSTWALD | 52 - 54 rue de Lyon lots 21 et 22 | 3 | 144/56 | 776 | R le 13/10/2016 | 25/10/2016 | Mme SCHILDKNECHT née BARTH Suzanne 74 rue du Gal de Gaulle 67640 EGERSHEIM | SCI LA RUCHE 11 route d'Eschau 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN |
| 19/10/2016 | Maître Valérie SCHWAAB 1 rue du Dôme 67000 STRASBOURG | 8 rue de la Verdure | 19 | 543/139 623/221 624/221 669/138 670/183 673/223 | 1319 | R le 19/10/2016 | 25/10/2016 | SAS GRUMBACH Immobilier 1 quai Jacques Sturm 67000 STRASBOURG et SàRL FIGESTA 1 rue Trubner 67000 STRASBOURG | SCI DURE 37 rue de l'Hôtel de Ville 67860 RHINAU |
| COMMISSION DU 26/10/2016 | | | | | | | | | |
| 28/10/2016 | Maître Davy BRITO 1 place de la Mairie BP 10064 67402 ILLKIRCH cedex | 86 rue de Lyon | 1 | 36 | 299 | R le 31/10/2016 | 08/11/2016 | PELLETIER Alexandre KLEM Audrey 300 rue des Cèdres Villa 24 74500 PUBLIER | Mme Caroline BLECKMANN Strandweg 9 D 78476 ALLENSBACH - Allemagne - |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|---|--------------------------------------|-------|---------|---------------|--|--|---|--|
| 9/11/20216 | Maitre Claude COUDERT 19 rue du Gal Leclerc 67450 MUNDOLSHEIM | 46 rue des Tulipes | 7 | 176/7 | 728 | R le 9/11/2016 | 16/11/2016 | Virginie KURTZ Mélanie ROSENKRAENZER 46 rue des Tulipes 67640 FEGERSHEIM | Joël MULLER Mme Sophie KEMPF 19 rue du Sanglier 67600 EBERSHEIM |
| 10/11/2016 | Maitre Philippe SCHAAL 186 rte de Lyon 67400 ILLKIRCH | 12 rue de l'Arc-en-Ciel | 22 | 284/174 | 465 | R le 14/11/2016 | 16/11/2016 | Consorts LAZARE 12 rue de l'Arc-en-Ciel 67640 FEGERSHEIM | MEYER Sébastien Robert Mme KERN Céline Marie Madeleine 11 rue Isabelle EBERHARDT 67200 STRASBOURG |
| 16/11/2016 | Maitre Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | 107 rue du Gal de Gaulle | 24 | 276/40 | 993 | R le 16/11/2016 | 22/11/2016 | Consorts HERRMANN 5 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM | Sarl ABCI 3 impasse des Jardins 67490 GOTTESHEIM |
| 18/11/2016 | SCP WOLF - BITZBERGER - HINCKER 96 rue du Mal Foch BP 60008 67380 LINGOLSHEIM | 7 place Appère | 33 | 323/125 | 636 | R le 21/11/16 | 22/11/2016 | MAULER Evelyne divorcée MESTA 19 C rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM | MESTA Audrey 7 place Appère 67640 FEGERSHEIM |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|---|--------------------------------------|-------|---------|---------------|--|--|---|---|
| 02/12/2016 | Maitre Philippe SCHAAL 186 route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN | 2 rue du Clumont | 22 | 327/95 | 712 | R le 5/12/2016 | 08/12/2016 | TRAPP Valérie 5 rue Jacques Offenbach 33520 BRUGES | M. et Mme Radwan EL RIFAI 15 rue du Ziegeltefeld 67100 STRASBOURG |
| 09/12/2016 | SCP GRIENEISEN GRESSER et GLOCK 19 route de Strasbourg CS 80006 67610 LA WANTZENAU | 5 rue de l'Avenir | 22 | 303/159 | 506 | R le 12/12/2016 | 15/12/2016 | Consorts COELSCH André 3 rue des Iris 67500 HAGUENAU | KLETHI Virginie 249 rue des Agriculteurs 67230 WESTHOUSE DUCHARDT Luc 3 rue des Couples 67000 STRASBOURG |
| 12/12/2016 | Maitre Jacques BILGER 5 rue du Gal de Gaulle 67118 GEISPOLSHHEIM | 97 rue du Gal de Gaulle | 22 | 593 | 638 | R le 12/12/2016 | 15/12/2016 | Consorts TROESCH Francine, Dominique et Fabienne 6 rue de Rohrwiller 67240 DICHAUILLER | KUGEL Emmanuel et Christine 23 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM |

COMMISSION DU 14/12/2016

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|---|--------------------------------------|-------|--------|---------------|--|--|---|---|
| 14/12/2016 | SCP Philippe LECLERC et Anne FABER 23 Bd d'Anvers 67000 STRASBOURG | 4 rue Pablo Picasso | 31 | 185/34 | 531 | R le 15/12/2016 | 22/12/2016 | M. Thomas REICHERT et son épouse Véronique GASTEBLET 4 rue Pablo Picasso 67640 FEGERSHEIM | M. et Mme LOHNER Franck 59 rue du Moulin |
| 30/12/2016 | Maitre Philippe SCHAAL 186 route de Lyon 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN | 86 rue de Lyon | 1 | 36 | 299 | R le 5/1/2017 | 10/01/2017 | BERLHE Laurent et ICHTERTZ Mélanie 17 rue de la Gare 67640 LIPSHEIM | Thierry ROHMER et Mme Caroline BLECKMANN 61 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM |
| 12/01/2017 | Maitre Luc SENDEL 16 rue Principale 67290 LA PETITE PIERRE | 24 rue du Gal de Gaulle | 33 | 923 | 622 | R le 13/1/2017 | 24/01/2017 | ANETH SARL 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM | Antoine FRIEDMANN et Mme Jacqueline SCHNEIDER 13 route de Haguenau 67360 DURRENBACH |
| 12/01/2017 | Maitre Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | 8 impasse de la Concorde | 24 | 306/55 | 466 | R le 13/1/2017 | 24/01/2017 | Consorts HELFER Mireille 10 impasse de la Concorde 67640 FEGERSHEIM | Madame Laurence LABE 8 impasse de la Concorde 67640 FEGERSHEIM |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|--------------------------------|--|--------------------------------------|-------|--|---------------|--|--|--|--|
| 12/01/2017 | Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | 7 rue du Travail | 21 | 233 | 617 | R le 13/1/2017 | 24/01/2017 | Consorts DORENDAHL 7 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM | Laurent HUSSER 9 rue du Travail |
| 18/01/2017 | Maître Thomas QUIRIN 19 rue du Gal Leclerc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM cedex | 5 rue du Dabo | 23 | 311/225 | 725 | R le 19/1/2017 | 24/01/2017 | Consorts RIEHL André 2 rue de l'Eschenwoerth 67640 FEGERSHEIM | SCI VASCO 13 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM |
| COMMISSION DU 25/1/2017 | | | | | | | | | |
| 27/01/2017 | Maître Thomas EHRHARDT 48 rue du Gal Leclerc 67540 OSTWALD | 4 rue Camille Claudel | 31 | 262/34 | 596 | R le 30/1/2017 | 03/02/2017 | KIRAN Servet et Derya 4 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM | BRINETTE Guillaume et BITTERWOLF Marie Bénédicte 1 rue du Niederwald 67540 OSTWALD |
| 01/02/2017 | Maître Brigitte SPEYSER 1 rue des Jardins BP 80009 67220 VILLE | 85 rue du Gal de gaulle | 22 | 675/149 677/150 679/151 673/148 | 472 | R le 1/2/2017 | 03/02/2017 | BERTRAND Roger 17 allée François MITTERAND 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN | DOMEA SaRL 20 Bd de l'Europe OBERNAI SA CONCEPT 89 rue du Moulin KIRCHHEIM |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|--|--------------------------------------|-------|------------------|---------------|--|--|--|--|
| 08/02/2017 | Maître Luc SENDEL 16 rue Principale 67290 LA PETITE PIERRE | 24 rue du Gal de Gaulle | 33 | 923 | 622 | R le 9/2/2017 | 09/02/2017 | SCI ANETH 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM | Antoine FRIEDMANN et Mme Jacqueline SCHNEIDER 13 route de Haguenau 67360 DURRENBACH |
| 20/02/2017 | Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM | 10 rue Pablo Picasso | 31 | 190/34 | 588 | R le 3/3/2017 | 08/03/2017 | M. et Mme LAUFFENBURGER Manuel et Adeline 23 rue des Tourterelles 67205 OBERHAUSBERGE N | Mlle HELL Angélique 14 rue Louis Pasteur 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN |
| 20/02/2017 | Maître Pierre-Alexandre BRENNER 56 allée de la Robertsau BP 20226 67005 STRASBOURG | 38 rue de la Liberté | 28 | 136/6 | 328 | R le 6/3/2017 | 08/03/2017 | M. et Mme GUNENBEIN et Karine née MORIN 38 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM | Mlle Céline GADRET et M. A Minh LU 5 rue du Grand Ballon 67640 FEGERSHEIM |
| 22/02/2017 | Maître Philippe POLIFKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR | 107 rue du Gal de Gaulle | 24 | 303/40 304/40 | 516 | R le 6/3/2017 | 08/03/2017 | Consorts HERRMANN Marcel 5 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM | Mme Marie NAU 170 rue de la Ganzau 67100 STRASBOURG |

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2017

| Date d'entrée de la D.I.A. | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations) | SECT. | PARC. | SURFACE EN m2 | Demande de préemption (P) Renonciation (R) | Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg | Nom et adresse du propriétaire | Nom et adresse de l'acquéreur |
|----------------------------|--|--------------------------------------|-------|---------|---------------|--|--|--|---|
| 23/02/2017 | Maître Philippe POLIFKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR | 107 rue du Gal de Gaulle | 24 | 305/40 | 477 | R le 6/3/2017 | 08/03/2017 | Consorts HERRMANN Marcel 5 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM | M. KARAKAS Songül 142 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM |
| 28/02/2017 | Maître Jacques BILGER 5 rue du Gal de Gaulle 67118 GEISPOLSHHEIM | 83 rue du Gal de Gaulle | 22 | 708/152 | 918 | R le 6/3/2017 | 08/03/2017 | consorts OTT Gilbert 22 rue du Lion 67800 HOENHEIM | M. et Mme Anthony SCHMITT 32 route du Gal de Gaulle 67300 SCHILTIGHEIM |

COMMISSION DU 8/3/2017

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 29

Absents : 08

Procurations : 06

Points d'informations

16. Un emploi en Allemagne, pourquoi pas vous ?

M. le Maire indique que la présentation de la Maison de l'Emploi a été faite en conférence des Maires et que, suite à cela, il a souhaité une permanence en commune.
Il passe la parole à Mme MISTRON.

C'est le slogan que nous a lancé la Maison de l'Emploi invitée par la commune ce 03/04/2017 pour nous présenter, au Caveau, non un défi mais les opportunités de **travail frontalier** dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, territoire de proximité.

L'Ortenau, connaissant un taux de chômage le plus bas d'Allemagne (3,2%) est situé dans la région du Bade Wurtemberg, rayonne jusqu'à 30 km maximum de la frontière et recrute... juste à côté de chez nous (de Lahr, Rust, Kehl...jusqu'à Karlsruhe) !

Une chance capable de délier les langues puisque le niveau d'allemand, loin d'être un barrage peut être rudimentaire (A1) et enseigné très vite (A2-B1) 2 mois avant ou sur le terrain, selon financement sur mesure par la région du Grand Est, Pôle emploi et autres partenaires. Un peu d'expérience, quel que soit le métier ou le niveau de langue, il suffit d'oser passer la frontière.

Les entreprises allemandes recrutent : plus de 3000 postes sont à pourvoir ; les secteurs les plus porteurs sont dans la logistique (ex : Zalando), la vente (beaucoup à Kehl dans les Aldi, DM, Lidl, Rewe...), le transport (ex : Decker & Co à Achern), la restauration, la cuisine (ex : à Europa Park, Oh Julia, Villa Schmidt...), dans le bois (ex chez Burstner, Weberhaus...), le secrétariat, un centre d'appels (ex : RSD à Offenburg, Burda Direct...), dans le bâtiment (chez Heinrich Schmidt à Eschbach, même apprenti peintre transfrontalier est possible), ou encore dans les métaux (ex : Erdrich à Renchen ou Nussbaum, RMA,...). Si la liste n'est pas exhaustive, les conditions (rémunération, ambiance...) elles, sont attractives.

Côté administratif (indemnisations, chômage, retraite...) www.eures-t-rhinsuperieur.eu ou à kehl-Strasbourg@infobest.eu (Téléphone Infobest +33 (0)3 88 76 68 98) explique toutes les spécificités du travailleur frontalier. Résider en France, travailler en Allemagne est à portée de main, à la portée de chacun-e...

Vite, prenons dates. Levons le frein de l'immobilité par vélo, train, tram ou autres modes de plateformes solidaires (covoiturage) et expérimentales (www.asso-mobilex.org)...

Tram-fest, du Samedi au Dimanche 29-30/04/2017, de 10 à 18h, Place de la gare à Kehl ; le Village #emploi360 se tiendra sous la grande grue.

Forum les 12 et 13/05/2017 au Parc Expo à Offenburg de 9 à 17h Entrée gratuite au Berufs Info Messe (www.messe-offenburg.de) pour découvrir le salon d'info-études, formation, stages, reconversion et... les offres d'emploi, 300 entreprises seront présentes.

Notre incontournable Feg'stival où le 10/06/2017 après-midi, grâce au relais de la commune, un stand sera dédié à la Maison de l'Emploi.

Un service d'accueil permanent est également assuré au Bahnhofplatz 3, Kehl les Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 8 à 12h et les Jeudi de 14 à 18h.... Un pont en or pour qui cherche emploi ou « réussir sans frontière » !



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 24 avril 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 08

Procurations : 06

Points d'informations

17. Informations du Maire

Cf. pièce jointe en annexe

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation et au bon déroulement du 1^{er} tour des élections présidentielles.

La séance est close à 21h45.



Le Maire

[Signature]
Thierry SCHAAL



Dématérialisation

La commune de Fegersheim a mis en place le service de paiement en ligne des factures pour ses administrés. Dorénavant, les frais d'écolage de l'école municipale de musique et de danse, les factures émanant des services périscolaires et du pôle petite enfance peuvent être réglées directement en ligne via le dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet) initié par la Direction des Finances Publiques. Les concernés ont été informés de la mise en place du service par mail et une communication est en ligne depuis le début du mois d'avril sur le site de la commune.

Marché

Retour du marché hebdomadaire en coeur de village, ouvert tous les mardis matins.

Informatique

Suite au marché attribué en octobre dernier, la commune a changé de prestataire informatique depuis le 1^{er} avril. La connexion de la mairie et du centre sportif et culturel est désormais assurée en fibre, permettant une meilleure fluidité.

Circulation

Une réunion d'information publique sur les thèmes de la circulation et du stationnement a eu lieu le 28 mars avec les riverains du quartier de la Chapelle. Les évolutions actées après présentation d'un ensemble de pistes sont : la mise en sens unique d'une partie de la rue de l'Ill, la mise en place d'un STOP rue de la Chapelle à l'angle avec la rue de l'Ill et l'ajout de cases de stationnement rue de la Chapelle (le long du parc de la Chapelle).

Pâques

Des lapins de Pâques en chocolat ont été offerts par la municipalité aux 507 élèves que compte la commune et ce, avant les vacances de printemps.

Sécurité

Des contrôles avec radars embarqués ont été effectués dernièrement sur le territoire de la commune. L'opération est re-programmée pour les semaines à venir.

Réaménagement du coeur de village

Les opérations préalables à la réception du chantier seront réalisées par le maître d'ouvrage en présence de la commune au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de mai.

Zone bleue

Des habitants et des commerçants de la rue de Lyon ont exprimé des doléances suite à l'extension de la zone bleue en coeur de village. Comme annoncé par le Maire, un bilan sera réalisé en vue d'adapter le dispositif à la réalité du terrain.

Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Le 17 mars, une réunion a eu lieu à la Préfecture de Strasbourg en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, pour évoquer la thématique du logement social. Lors de cette réunion, le Maire a pu présenter les arguments établissant que la commune oeuvre pour se mettre en conformité avec les normes SRU, et les difficultés qui s'y opposent.

Parcs et aires de jeux

Les panneaux informatifs situés dans les parcs et aires de jeux de la commune ont été mis à jour. Ils comportent dorénavant le nom du parc, reprennent le règlement et rappellent l'interdiction de fumer.

A VENIR

mardi 25 avril en salle du 2^e étage

Présentation par les architectes des projets pour la réhabilitation du 5 rue de l'Eglise au jury et au groupe projet.

vendredi 28 avril à 20h au Caveau

Concert du groupe Ill river (musique folk) // **COMPLET**

jeudi 4 mai à 18h au Caveau

Conférence «la prévention de l'arthrose par des moyens naturels» par François Friehe naturopathe, iridologue et conseiller en plantes médicinales.

vendredi 5 et samedi 6 mai

Déplacement d'une délégation d'élus à Cressier pour la fête du vin nouveau.

dimanche 7 mai

2^e tour des élections présidentielles.

lundi 8 mai à partir de 10h30

Cérémonie commémorative de la fin de la 2^{de} guerre mondiale à 10h30 parvis de l'Eglise à Ohnheim puis à 11h devant le monument aux morts de Fegersheim.

mardi 16 mai à 20h au Caveau

Réunion d'information publique organisée par Sophie Rohfrisch en vue des élections législatives.

vendredi 19 mai à 20h au Caveau

Soirée guinguette avec les Escrocs du swing. Buvette et petite restauration sur place. Gratuit, réservation en mairie.

lundi 22 mai à 20h en salle du conseil

Séance du conseil municipal.